

SAISON

**VENTE DE CHEVAUX
À L'ENTRAÎNEMENT
PUR-SANG ARABES**

Mercredi 6 juillet 2022

La Teste

**A L'ISSUE DE LA DERNIÈRE COURSE
(vers 16h30)**

En partenariat avec





DNA PEDIGREE

- Fournisseur de pedigrees
(PS, AQPS, AA, PA)
- Réalisation de Stud-Books
- Conseils de croisements
(poulinières & étalons, plat et obstacle)
- Accès total à notre base de données
DNA Pedigree

Managé par THIERRY GRANDSIR

- dna-pedigree.com
- t.grandsir@dna-pedigree.com
- +33 6 11 30 40 73

Membre du groupe :

FRANCE SIRE

Media N°1 du Galop en France



VENDEURS (Ordre alphabétique)

Index to vendors (Alphabetical order)

Présentateur	Lot	Cheval	Sexe	Père	Mère	box
DELL'OVA ERIC	2...	KALIO DE PALMAS	m...	KALINO	KARENE DE PALMAS	175
	14...	JESSIE DE CHAILLAC	f...	HILAL AL ZAMAN	ALBINE DE TYV	171
	17...	BAHESS DE PALMAS	f...	DAHESS	BABEL DE PALMAS	172
	18...	JADE DE LINSOU	f...	NIESHAN	BARISSA	173
LEMER THIERRY	1...	JISKO DE MONTEGUT	m...	JOSCO DU CAYROU	Jafa del Loup	165
	12...	ZF AL SAGAAF	m...	AL MOURTAJEZ	Z F AL AMEENA	166
	13...	ZF GAWHARAT OMAN	f...	DAHESS	Z F AL AMEENA	170
	15...	ADIL LOTOIS	m...	SERAPHIN DU PAON	ALLIA LOTOISE	167
	21...	JOY DE MONTEGUT	m...	JOSCO DU CAYROU	BRISKA DE SOULT	168
MIEULLE Jean de	4...	ZEPHYR D'ARTEO	m...	AIM SOUTH	KEHAILA	176
	Reduction d'effectif	8...	GHASSAN	m...	MU'AZZAZ	SARAHMINA
11...		AL SUWEIDA	f...	AL MAMUN MONLAU	SUWAIDA	180
16...		HAMZA	m...	AMER	AMANNITE	178
22...		PRINCESS DIVANA	f...	GENERAL	DIVANA	181
TRIGODET Olivier	6...	ZARRA STAR	f...	AZADI	LARISSA STAR	195
VAL DES MERLES Haras du	9...	ISHARA	f...	NIESHAN	SIGOURA	196
WATRIGANT Damien de	3...	KARST DE GHAZAL	m...	MUNJIZ	KASS DE GHAZAL	198
	19...	BIGNONE AL MAURY	f...	MUNJIZ	BRINDANGE DE GHAZAL	199



ASSOCIATION FRANÇAISE DES COURTIERS

HUET Joffret - *JH Bloodstock Ltd*

+33 6 20 99 52 77
huet.joffret@hotmail.fr

LANGLAIS Victor - *Langlais Bloodstock*

+33 6 21 56 45 43
langlais.bloodstock@gmail.com
www.langlais-bloodstock.fr

LARRIERU Gérard

Chantilly Bloodstock
+33 6 07 03 92 80
contact@cba888.com
www.chantillybloodstock.com

LE MÉTAYER Bertrand - *B.L.M Bloodstock*

(Tattersalls representative)
+33 6 22 48 45 62
bertrandlemetayer@orange.fr

LEFEVRE Nicolas - *Equos Racing International*

+33 6 83 33 14 21
nicolas.equos@gmail.com

MENARD Pascale - *Haras du Mâ Scea*

+33 6 14 10 18 86
pascalemenard@sfr.fr

de MOUBRAY Crispin

+33 6 80 72 57 36
crispindemoubray@pm.me

de MOUSSAC Charles-Henri

Gladiateur
+33 6 07 72 54 61
chm@brantomeholding.fr

NATAF Paul

+33 6 07 38 38 43
paul_nataf@yahoo.fr

NATAF Robert - *Horse France*

+33 6 07 63 89 81
robertnataf2@gmail.com

PETIT Guy - *Shamrock Farm*

+33 6 07 32 13 44
gpetit8030@aol.com

POWELL David & DAUPHIN Élisabeth

Eurl du Chêne
+33 6 64 13 64 70
eurlchene@orange.fr

PUERARI Éric

c/o Haras des Capucines
+33 6 07 34 38 24
ericpuerari@wanadoo.fr

RAU Tina

Tina Rau Bloodstock
+33 6 72 22 80 74
tina.rau@gmail.com

RICHARDSON Tim

Equine Advisory Agency
+33 6 07 06 11 40
tcnrichardson@gmail.com

SAUQUE Frédéric

+33 6 31 01 40 66
sauque@wanadoo.fr

de SEROUX Emmanuel

Narvick International
FR: +33 6 07 85 80 90
USA: +1 858 869 55 12
emmanuel@narvick.com
www.narvick.com

de WATRIGANT Nicolas

Sarl Mandore International Agency
+33 6 09 81 12 86
contact@mandore-agency.com
www.mandore-agency.com

YOH BENET Anne-Sophie

Yohea
+33 6 85 16 14 99
anne-sophie@yohea.fr

ZEROLO Michel

Oceanic Bloodstock Inc.
FR: +33 6 08 91 04 34
USA: +1 305 588 4643
mzerolo@aol.com



ASSOCIATION FRANÇAISE DES COURTIERS

ADONIAS Cécile - *Cava Associates*

+33 6 07 72 93 27
cecile@cava-associates.com
www.@cava-associates.com

BARBE Hubert - *Horse Racing Advisory*

+33 6 16 01 05 49
hb@horseracingadvisory.com
www.horseracingadvisory.com

BARBEREAU Bruno - *Sarl Barbereau T.R.M.*

+33 6 46 81 43 75
bruno.barbereau@wanadoo.fr

BENOÎT Laurent - *Broadhurst Agency*

+33 6 03 79 07 00
broadage@club-internet.fr

BERGHGRACHT Marc-Antoine

M.A.B. Agency
+33 6 08 91 58 95
m.a.b@wanadoo.fr
www.mabagency.com

BERTRAN DE BALANDA Nicolas

N.B.B. Racing
+33 6 11 74 63 65
nicolas@nbbracing.com
www.nbbracing.com

BLANCHARD Samuel

Winning Bloodstock Agency
+33 6 86 99 01 18
samuelblanchard@aol.com
www.winning-bloodstock.com

BOULARD Pierre - *PB Bloodstock Services*

+33 6 07 33 53 41
boulard.pierre@wanadoo.fr

BOZO Ghislain - *Méridian International*

+33 6 07 59 11 19
meridian@orange.fr
www.meridian-international.fr

BUNEL Hervé - *Agence BHB*

+33 6 64 32 56 49
bunelhervebloodstock@gmail.com

CALLIER Jean-Marie - *JMC Bloodstock*

+33 6 98 91 20 30
jmcallier@live.fr

DECRIEN Alain - *Cosmah*

+33 6 22 64 71 46
alain.decrien@wanadoo.fr

**DELEGUE Thierry
& RICHSHOFFER Géraldine**

Pegase Bloodstock
TD: +33 6 48 13 43 11
GR: +33 6 64 50 98 47
ecurievaporetto@gmail.com

DEROUBAIX Jean-Pierre - *FBA & FIPS*

+33 6 07 52 38 84
bloodstock@orange.fr

DESMONTILS Sébastien

Chauvigny Global Equine
+33 7 52 62 79 70
sdesmontils@hotmail.com

FONTEYNE Florent - *Trotting Bloodstock*

+33 6 80 48 22 44
trotting-bloodstock@hotmail.fr

**de GASTÉ Jean-Pierre
& SAINT MARTIN Alexandra** - *ITC*

JP: +33 6 08 07 17 85
A: +33 6 10 07 03 14
JP: jpdegaste@gmail.com
A: itc-bloodstock@orange.fr

GRONFIER Antoine - *AGB Agency*

+33 6 83 95 37 13
agbloodstock@gmail.com

GUY Hubert - *B.M.S*

USA: +1 626 840 03 26
FR: +33 6 86 17 08 19
haguybms@gmail.com

HOYEAU Arthur - *Windfield*

+33 6 60 86 57 88
arthur@hoyeau.com
www.windfield.com

COURTIERS / BLOODSTOCK AGENTS

Courtiers n'appartenant pas à l'AFC (association française des courtiers)
Bloodstock agents not belonging to the AFC (French Bloodstock agents association)

Neuilly Bloodstock

179 Boulevard Bineau - 92200 Neuilly
T. / F. : 01 46 37 10 94 / P. 06 21 56 45 43
langlais.bloodstock@gmail.com
www.neuilly-bloodstock.fr

Agence de Mirande (Arnaud Evain)

T. 02 33 48 80 30 - F. 02 33 48 17 05
Mirande - 50530 Sartilly

Armengol Guy (General Broker)

P. 06 78 81 23 80
El Serrat - Ordino - Principauté d'Andorre

De Asis Trem-Moncorgé Christina (Succes Bloodstock Agency)

P. 06 67 19 12 45 - successtina@hotmail.fr
Chemin du Clos Ferdo - 14340 Formentin

Bozo Xavier (Intercontinental Bloodstock)

P. 06 80 08 29 68 - F. 02 33 12 27 51
20 rue Paul Buquet - 61160 Chambois

B&R Consulting

P. 06 03 55 19 69
br.consulting@orange.fr
Le Pont Claudel - 50680 Cerisy La Forêt

Charel Bloodstock

Charel Park Stud - South Lodge
Carrick On Suir - Co Tipperary - Ireland
Vanessa Tehan-Rouzier 00353 87 6573597
(french / english)
Barry Shannon 00353 86 300 3869 (english)
charelbloodstock@gmail.com

Chopard Alain

Haras des Faunes - 33500 Arveyres
T. 05 57 24 88 19 - P. 06 89 30 64 85
achopard@wanadoo.fr

Dalla Longa Thierry (HSV Agency)

T. 05 59 02 75 46
P. 06 80 32 82 18 / 06 03 72 27 72
harasdestvincent@orange.fr
Haras de St. Vincent - 4 route de Pontacq
64800 St. Vincent

Darlax Dominique (Equi-Conseil)

T. 02 31 88 87 43 - P. 06 87 60 95 68
F. 02 31 88 93 15
Equi-conseil@hotmail.fr
38 rue Desiré Le Hoc - 14800 Deauville

Deboudaud Olivier

32120 Saint-Antonin
P. 06 08 10 38 83
olivierdeboudaud@yahoo.fr

EBM - European Bloodstock Management

P. M^{me} Ozolina 07 78 82 21 30
P. M^r Riva 06 20 91 36 59
eb.mgmt@yahoo.com
206 route de St Pierre
14140 St. Marguerite de Viette
Saint-Pierre en Auge

Fabio Bloodstock Agency

P. 06 02 61 19 95
f.carnevali@hotmail.it
31 rue de Lamorlaye (bat.D)
60270 Gouvieux

Jones Toby (TJ Bloodstock)

T./F. 05 53 36 30 57 - courtier1@wanadoo.fr
Haras de Tabel - 47150 le Laussou

Lemaitre Eric

T. 02 31 62 65 04 - P. 06 28 35 28 33
eric.lemaitre8@wanadoo.fr
Haras de Fergand - 14140 Le Mesnil Simon

Richoffer Géraldine (Pegase Bloodstock)

T. 06 64 50 98 47
37 avenue du Général Leclerc
60500 Chantilly
ecurievaporetto@gmail.com

Reynier Jérôme Bloodstock

en France : +33 (0)6 21 60 72 00
en Irlande : +353 (0)871 349 751
jeromereynier@gmail.com
Centre d'Affaires Aix-en-Provence
Bat B5 Europarc de Pichauray
13856 Aix-en-Provence cedex 3

Torgeman Samy (Millenium Bloodstock)

8 rue Sidi Salah - Marsa Cubes
2070 La Marsa - Tunisie
T. 0021 69 83 04 725
torgemansamy@gmail.com

Yan Houyvet (Agence Equus)

3 rue Chanez - 75016 PARIS
T. 06 44 81 00 53 - F. 01 42 65 12 41
yanhouyvet@yahoo.fr

Zied Romdhane

Zarzis - 4170 rte de Ben Gardane - Tunisie
T. 00 216 27 774 186
P. 0033 666 41 48 21
zied.romdhane@hotmail.fr

TRANSPORT DE CHEVAUX

Horse transport

CONFORT CHEVAUX EURL

Département : 01

📞 **06 80 61 00 28**

avignon.frederic@orange.fr

ECOTEQUIN

Département : 49

📞 **06 38 68 00 75**

EQUI TRANS PRO

Département : 42

📞 **06 80 58 84 81**

alain.pauchon@equitranspro.fr

QUESNY TRANSPORTS EQUINS

Département : 03

📞 **06 08 63 09 28**

andre.quesny@free.fr

📞 **06 75 29 37 55**

STC HORSE FRANCE

Département : 60

📞 **03 44 58 51 23**

stchorsefrance@wanadoo.fr

Département : 64

📞 **06 07 03 30 22**

📞 **06 77 48 11 59**

STH HIPAVIA

Département : 60

📞 **03 44 21 26 01**

info@sth-hipavia.com

STH HIPAVIA (PAU)

Département : 64

📞 **05 59 80 32 65**

claud@sth-hipavia.com

THRP

Département : 78

📞 **06 30 90 03 33**

TRANS'HORSES

Département : 78

📞 **06 08 23 33 69**

TRANSPORT CYRIL SANZ

Département : 63

📞 **06 75 66 61 28**

cyrilsanz@yahoo.fr

TRANSPORT EQUIN - RÉMY BOURDAIS

Département : 61

📞 **06 64 29 79 16**

remy.bourdais@wanadoo.fr

TRANSPORT EXPRESS EURL

Département : 49

📞 **06 86 06 15 27**

TRAVEL HORSE - HERVÉ CHARLES VIALON

Département : 42

📞 **06 74 82 62 35**

hervecharles.viallon@sfr.fr

VERAN JEAN-MICHEL

Département : 83

📞 **06 09 87 15 39**

BOXES

Boxes

Box	Presentateur	Lot	Cheval	Sexe	Père	Mère
165	LEMER Thierry.....	1.....	JISKO DE MONTEGUT ...m		JOSCO DU CAYROU.....	JAFÀ DEL LOUP
166	12.....	ZF AL SAGAAF ...m		AL MOURTAJEZ	Z F AL AMEENA
167	15.....	ADIL LOTOIS ...m		SERAPHIN DU PAON	ALLIA LOTOISE
168	21.....	JOY DE MONTEGUT ...m		JOSCO DU CAYROU.....	BRISKA DE SOULT
170	13.....	ZF GAWHARAT OMAN ...f		DAHESS	Z F AL AMEENA
171	DELL'OVA Eric.....	14.....	JESSIE DE CHAILLAC ...f		HILAL AL ZAMAN.....	ALBINE DE TYV
172	17.....	BAHESS DE PALMAS ...f		DAHESS	BABEL DE PALMAS
173	18.....	JADE DE LINSOU ...f		NIESHAN	BARISSA
175	2.....	KALIO DE PALMAS ...m		KALINO	KARENE DE PALMAS
176	MIEULLE Jean de.....	4.....	ZEPHYR D'ARTEO ...m		AIM SOUTH	KEHAILA
177	Reduction d'effectif.....	8.....	GHASSAN ...m		MU'AZZAZ	SARAHMINA
178	16.....	HAMZA ...m		AMER	AMANNITE
180	11.....	AL SUWEIDA ...f		AL MAMUN MONLAU	SUWAIDA
181	22.....	PRINCESS DIVANA ...f		GENERAL	DIVANA
195	TRIGODET Olivier.....	6.....	ZARRA STAR ...f		AZADI	LARISSA STAR
196	VAL DES MERLES Haras du	9.....	ISHARA ...f		NIESHAN	SIGOURA
198	WATRIGANT Damien de.....	3.....	KARST DE GHAZAL ...m		MUNJIZ	KASS DE GHAZAL
199	19.....	BIGNONE AL MAURY ...f		MUNJIZ.....	BRINDANGE DE GHAZAL

JISKO DE MONTEGUT Male Alezan 15/04/2019 (FR)	JOSCO DU CAYROU	Munjiz	Kesberoy
		Josepha du Cayrou	Unchainedd Melody
	JAJA DEL LOUP (FR-1997)	Regal de Khan	Tidjani
		Sahiba (FR-1984)	Jasidj
			Djoursas Tu
			Khana
			Filou
			Faery Queen

JOSCO DU CAYROU (2008) : 3 vict., Prix Kesberoy (Gr.1-PA), Carthage-Hannibal (Gr.2-PA), 2e Arabian Trophy des Poulains (Gr.1-PA). Haras en 2015. Pere de vainqueurs dont Emporio, 2e H.H. The Amir Sword Gr.1-PA, French Arabian Breeders' Challenge-Poulains Gr.2-PA, Muntasir, 3e Prix Tidjani Gr.3-PA, Joskio, 3e Prix Chéri Bibi Gr.3-PA, Beryl de Pompadour, 3e Grand Prix SAR Le Prince Moulay Rachid L.-PA...

1ère mère

JAJA DEL LOUP, n'a pas couru. Mère de :

Alima de Montegut (f. 2010, Rubi de la Mouline), exportée.

Baltazar de Montegut (m. 2011, Tabarly de Faust), 2 **vict.** à 5 ans en Endurance ; exporté aux UAE.

Civaldi de Montegut (m. 2012, Tabarly de Faust), 1 **vict.** et 7 places à 3 et 4 ans en FR & QAT, Purebred Arabian Maiden Plate à Doha, 2^e H.H. The Emirs Silver Sword à Doha, 3^e Qatar Derby Trial à Doha, 4^e Prix Quitaine à Toulouse, Nez d'Or à La Teste, Qatar Silver Sword à Doha.

Démon de Montegut (h. 2013, Tabarly de Faust), 1 sortie à 3 ans ; 1 **vict.** à 5 ans en Endurance.

Eman de Montegut (h. 2014, Runner), 2 **vict.** à 4 ans en Endurance.

Gaspan de Montegut (h. 2016, Tabarly de Faust), 1 **vict.** à 5 ans en Endurance.

I Pop de Montegut (m. 2018, Al Mamun Monlau).

Jisko de Montegut (m. 2019, Josco du Cayrou - voir ci-dessus).

Lamira de Montegut (f. 2021, Nirame de Mussy).

2ème mère

SAHIBA, n'a pas couru. Mère de :

Basta (f., Love), mère de :

WAYNE ROONEY ex MAKFOUL DU BREUIL (m., Tidjani), 12 **vict.** de 3 à 9 ans en FR, HOL & UAE, Coupe d'Europe et des UAE à Chantilly **Gr.1-PA**, Pdt de l'UAE Int'l Challenge Derby à Newmarket **Gr.1-PA**. Etalon.

KIF POYAUDIN (m., Djelfor), 2 **vict.** à 4 ans en BEL, Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan Int'l Stayers H. à Ostende **Gr.2-PA**.

JAMAA DU BREUIL (f., Djoursas Tu), 2 **vict.** à 3 et 5 ans en BEL, The UAE Equestrian & Racing Federation Open Sprint à Ostende **Gr.3-PA**. Mère de **VULCAIN DU CLOS** (6 **vict.**, Dubai Int'l Arabian Race à Rome **L-PA**, The President of The UAE Cup à Ostende **L-PA**, 2^e Malazgirt Trophy à Istanbul **Gr.1-PA**, Prix de Carthage - Hannibal à Toulouse **Gr.2-PA**, GP SAR Le Prince Héritier Moulay El Hassan à Casablanca **Gr.3-PA**, 3^e Malazgirt Trophy **Gr.1-PA**), **CHALWA DU BREUIL** (2 **vict.** en FR & HOL, H.H. Sheikha Fatime Bint Mubarak Al Nahyan Ladies World Cup à Duindigt **Gr.3-PA**), **Serouda du Breuil** (4 **vict.** en GER, SWE & HOL, 3^e The Zaabeel Int'l St. à Newbury **Gr.1-PA**).

Ikmal du Breuil (m., Djelfor), 3 **vict.** et 10 places en HOL & BEL, 2^e Trophy II à Duindigt, 3^e The UAE Equestrian & Racing Federation Open Sprint à Ostende, President of UAE Challenge Derby à Duindigt **Gr.3-PA**.

Appartenant à l'Élevage de Palmas

KALIO DE PALMAS Mâle alezan 02/05/2019 (FR)	KALINO	}	Kaolino	}	Dormane
					Cary de Carrère
	KARENE DE PALMAS (FR-2009)	}	Virluxy	}	Virgule al Maury
					Galaactic
			Kerbella	}	Kesberoy
			Karissima (FR-1992)		Djelfor
					Malika Fontenay

KALINO (2009) : 5 vict., 10 places, Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan Jewel Crwon à Abu Dhabi (Gr.1-PA), 2^e Doha Cup - Prix Manganate à Deauville (Gr.1-PA), Sheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan Cup à Chelsford (Gr.1-PA), Qatar PA Derby à Doha (Gr.2-PA), et 585.017 €. Haras en 2016. Père de vainqueurs dont Salwa, 3^e Prix Tidjani à La Teste Gr.3-PA...

1^{ère} mère

KARENE DE PALMAS, n'a pas couru. Mère de :

Darness (f. 2013, Dahess), 4 sorties à 3 et 4 ans ; 3 vict. en Endurance.

Karla de Palmas (f. 2016, Dormane), exportée.

Kareira de Palmas (f. 2017, Abu Alemarat), 4 sorties à 4 ans.

Kalio de Palmas (m. 2019, Kalino - voir ci-dessus), son quatrième produit.

Kazza de Palmas (f. 2021, Mu'Azzaz).

2^{ème} mère

KARISSIMA, n'a pas couru. Mère de :

Chérazade de Palmas (f., Tabarly de Faust), poulinière.

Kalim de Palmas (m., Kerbella), étalon.

3^{ème} mère

MALIKA FONTENAY, mère de :

CHNDAKA (m., Dormane), 8 vict. en FR, GB & UAE, Al Nahyan Int'l St. à Kempton, National Bank of Abu Dhabi, Omeir Bin Yousel Race à Nad Al Sheba, 2^e H.H. The President Cup à Nad Al Sheba, Prix de la Cépière à Marseille, 3^e Maktoum Challenge à Nad Al Sheba, Coupe d'Al Asayl à Craon. Etalon.

DARIKE (m., Dormane), 9 vict. en FR, GB & UAE, Derby des Pur-Sang Arabes à Chantilly, Coupe d'Europe à Evry, The Dubai Int'l St. à Kempton, Coupe du Crown Prince Cup à Toulouse, Emirates Race à Nad Al Sheba, 2^e The Al Nahyan Int'l St., Int'l St. à Kempton, Coupe du Sud-Ouest à Bordeaux, 3^e Coupe Al Asayl à Craon. Etalon.

MALIK D'OR (m., Dormane), 9 vict., UAE Equeirian & Racing Federation Int'l Cup à Warwick **Gr.2-PA**, The Emirates Arabian Int'l St. à Lingfield **Gr.3-PA**, Prix Djourman à Toulouse, 2^e Emirates Arabian Int'l St. à Newbury **Gr.3-PA**, 3^e French Arabian Breeders' Cup Mâles 3 ans à Toulouse **Gr.1-PA**.

MANIFIK (m., Tidjani), 4 vict. au QAT, Qatar Derby Cup à Doha.

Kalif d'Or (m., Dormane), 3 vict. en GB, 3^e Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan Int'l Stayers Handicap à Ostende.

Kamana (f., Olympe La Coste). Mère de :

Marrha d'Or (f., Dormane), 3 vict. au Maroc.

Magik d'Or (m., Magic de Piboul), 1 vict. au QAT.

Kaalina (f., Olympe La Coste). Mère de :

Qattab de Faust (m., Dormane), 2 vict. en GB.

Sakre d'Or (m., Al Sakbe), 4 vict. aux UAE.

Tres'Or (m., Al Sakbe), 1 vict. au QAT.

KARST DE GHAZAL Male alezan 25/01/2019 (FR)	{ { {	MUNJIZ	Kesberoy	{ {	Saint Laurent Keiba
		KASS DE GHAZAL (FR-2012)	Unchainedd Melody	{ {	ZT Ali Baba Blu Bint Haleema
			Dormane	{ {	Manganate Mandore
			Kaoe de Ghazal (FR-1999)	{ {	Kesberoy Key du Cassou

MUNJIZ (2001) : Prix du Président des UAE (Gr.1-PA). Haras en 2007. Père de HAYYAN, Prix Manganate Gr.1-PA, LIGHTNING BOLT, MURAAQIB, MINDZA, JOSCO DU CAYROU, NAJAH, AL MAMUN MONLAU, GHALIB, SYLVINE AL MAURY, YOUJIZA, AL MAHDOD, PRINCESSE MONLAU, AHZAR, KARIMAH, MASCATE, YAZEED, KARABOSSE DE GHAZAL, BASEEL, RASAASY, BAYAN, ASKAR...

1ère mère

KASS DE GHAZAL, n'a pas couru. Propre sœur de **KISS DE GHAZAL**. Mère de :
 Karma de Ghazal (f. 2016, Munjiz), n'a pas couru. Poulinière.
 Karst de Ghazal (m. 2019, Munjiz - voir ci-dessus), son deuxième produit.
 Klarine de Ghazal (f. 2020, Munjiz).
 Kareme de Ghazal (m. 2021, Munjiz).

2ème mère

KAOE DE GHAZAL, 1 vict. à 3 ans et 5 places en 7 sorties en FR & TUR, La Coupe Goffs à Chantilly **Gr.1-PA**, 2^e Int'l Malzgirt Trophy à Veliefendi **Gr.2-PA**, Coupe du Sud-Ouest à Bordeaux **Gr.3-PA**, 3^e Prix du Président des UAE Challenge Derby, Abu Dhabi Championship à Deauville. Propre sœur de **Braise de Ghazal**. Mère de :

KISS DE GHAZAL (f., Dormane), 9 vict. en 11 sorties, Qatar Arabian Trophy des Juments à Longchamp **Gr.1-PA**, Qatar French Arabian BC à Saint-Cloud **Gr.1-PA**, The President of the UAE Cup à Ascot **Gr.1-PA**, Critérium des Pouliches à La Teste **Gr.2-PA**, Prix Nefta à Toulouse **Gr.2-PA**, de l'Élevage à Toulouse **Gr.2-PA**, Chéri Bibi à Craon **Gr.2-PA**. Mère de :

JARIF (m., Dahess), 2 vict. en FR & HOL, The UAE President Cup à Duindigt **Gr.3-PA**, 2^e Qatar Arabian Trophy des Poulains à Saint-Cloud **Gr.1-PA**, 3^e The President of the UAE Cup - Coupe d'Europe des Chevaux Arabes à Longchamp **Gr.1-PA** (22), Prix Nefta à Bordeaux **Gr.2-PA**.

ARION (m., Dahess), 2 vict. en BEL, The Pdt's Cup à Ostende **Gr.3-PA**.

Katerina de Ghazal (f., Dormane), mère de **KARABOSSE DE GHAZAL** (Prix de l'Élevage à Toulouse **Gr.2-PA**).

Kay de Ghazal (m. 2019, Dahess), à l'entraînement en FR.

3ème mère

KEY DU CASSOU, n'a pas couru. Mère de 5 vainqueurs dont :

KAOE DE GHAZAL (voir ci-dessus).

Braise de Ghazal (f., Kesberoy), 3 vict., 2^e Prix de l'Élevage à Tarbes. Mère de **BOUM DE GHAZAL** (Prix Dormane à La Teste **Gr.3-PA**. Etalon).

Colchique de Gazal (f., Djou Said), mère de **CHAMADE DE GHAZAL** (Prix Nevada II **Gr.3-PA**, 2^e Px Kesberoy **Gr.1-PA**), **CALLIOPE DE GHAZAL**.

4ème mère

QUESADA, n'a pas couru. Mère de :

Laida du Cassou (f., Baroud III), mère de **ROYAL DE CARRERE** (Etalon). 2^e mère de **JALAB AL KHALIDIAH** (Prix Manganate **Gr.1-PA**), **ALA CROIXNOIRE** (Etalon), **OPIUM DE GHAZAL**.

ZEPHYR D'ARTEO Male gris 11/02/2019 (FR)	AIM SOUTH	Burning Sand	San Lou Romirz Du Smaragda
		SS Doctor Sam	Sam Tiki Manor Hill Delila
	KEHAILA (FR-2012)	Mared Al Sahara	Amer Massamarie
		Aicha du Berlais (FR-1995)	Dormane Katia du Berlais

AIM SOUTH (2001) : Horse of the Year aux USA (2 fois), 19 vict., 20 places, Arabian Cup Championship Classic St. (Gr.1-PA) (2 fois), Arabian Cup Championship Sprint St. (Gr.1-PA) (3 fois), Backside Open St. (Gr.1-PA), Mandolynn Hill Farm & Valour H. (Gr.1-PA), 2^e Arabian Cup Championship Juvenile St. (Gr.1-PA), et \$304,368. Haras en 2012 (en 2018 en France). Père de vainqueurs dont Aim N, 3^e Texas Arabian Oaks Gr.3-PA...

Performances : 1 sortie à 3 ans (01/04/2022).

1^{ère} mère

KEHAILA, 1 place au QAT, 2^e Local Purebred Arabian Maiden Plate à Doha. Mère de :

Balthazar d'Artheo (m. 2018, TM Fred Texas), exporté.

Zephyr d'Arteo (m. 2019, Aim South - voir ci-dessus), son deuxième produit.

César D Arteo (m. 2020, Aim South).

Forynocturn Darteo (f. 2021, Al Mourtajez).

2^{ème} mère

AICHA DU BERLAIS, 1 vict. au QAT. Propre sœur de **KASHMANE DU VOLDAY**. Mère de :

AJS Fath Elkheir (m., Amer) 5 vict. au QAT, 3^e Sprinter Championship à Doha **Gr.3-PA**.

AJS Al Fateh (h., Majd Al Arab), 2 vict. et 3 places au QAT.

Albasos (f., Al Mamun Monlau), 1 vict. et 4 places à 3 et 4 ans au QAT.

3^{ème} mère

KATIA DU BERLAIS, mère de :

KASHMANE DU VOLDAY (m., Dormane), 1 vict., Prix Chéri Bibi à La Teste, 3^e The Abu Dhabi Int'l Championship à Newmarket **Gr.1-PA**, H.H. Sheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan Triple Crown R3 à Abu Dhabi **Gr.2-PA**, The President of the UAE Challenge Derby à Baden-Baden, Prix Dragon à La Teste.

4^{ème} mère

NEFTA, propre sœur de **IZMIR** (Etalon). Mère de :

NUITS ST GEORGES (m., Dunixi), 2 vict., Prix de l'ACA, Dax. Etalon.

NOBLE DAME (f., Nadji), Critérium des à 3 ans à Tarbes. Mère de :

NOBLE DÉSIR, (m., Dormane), 2 vict., Premio Medar à Chilivani.

Nouillaugratin (f., Dunixi), 1 vict., 2^e Prix Chéri Bibi. Mère de :

VOLAVENT (m., Dormane), 4 vict., Emir Sword Championship. Etalon.

CHANTILLY (f., Djelfor), 2 vict., Coupe du Capitole à Toulouse.

Nomarchie (f., Djelfor), 3 vict. aux UAE. Mère de **SHARAF AL REEF**.

Jaffa du Berlais (f., Baj), 4 places. Mère de :

CHAIKH MAN (m., Dormane), 11 vict., 3^e Prix Chéri Bibi. Etalon.

POM DU BERLAIS (f., Manganate), Prix Spécial. Mère de **TORNADO DE SYRAH** (Prix Ourour à Dax. Etalon), **PRIMA DE SYRAH**, **PAPILLON DE SYRAH**.

BABELIA (f., Dormane), 3 vict. en FR & UAE, Royal Cup à Dubai.

Ne Rien Faire (f., Nadji), mère de **NE RIEN PRENDRE**, **HAMID**, **NEWDAY**.

Wild Card Chevaux à l'entraînement Pur-sang Arabes

Vous souhaitez inscrire votre cheval
à la vente du **6 juillet 2022**

C'est encore possible !

CONTACTEZ

Emmanuel Viaud
Tél. +33 (0)6 74 29 11 58
viaud@osarus.com

Consultez les Wild Cards et suppléments sur www.osarus.com
View the WILD CARDS at www.osarus.com

Appartenant à Mehdi Benmessaoud

ZARRA STAR Femelle alezane 22/03/2017 (FR)	AZADI	Darike	Dormane
		Fatzica	Malika Fonetenay
	LARISSA STAR (FR-2002)	Orient Express	Fatzour
		Abiba (FR-1994)	Scindian Mystique
			Manganate
			Djouranta
			Manganate
			Madoura

AZADI (1999) : 2e Coupe d'Europe et des UAE à Chantilly (Gr.1-PA). Haras en 2006. Père de AL MOUWAFFAK, Arabian Trophy des Poulains Gr.1-PA, AL NACHMIYA, Arabian Trophy des Pouliches Gr.1-PA, NAFEES, UK Arabian Derby Gr.1-PA, AL FAHDA, Arabian Trophy des Pouliches Gr.1-PA, RIJM, French Arabian Breeders' Challenge Classic Gr.1-PA, ARTEMIS, Gr.2-PA...

Performances : 5p (26/05/2022) 3p (22) 8p 7p 4p 5p 6p 11p 5p 3p **1p** 3p (21) 5p 3p 9p 6p 9p (20) – valeur **45,5** (max. 46,0).

à 5 ans (22) : 2 sorties, 1 place, et 3.600 €.

5^e Qatar Prix de l'Élevage (**Gr.2-PA** - 2000 m), Toulouse 1.500 €
3^e Prix Aicha - Wathba Stallions Cup (2100 m), Dax 2.100 €

à 4 ans (21) : xx sorties, xx **vict.**, xx places, et 000.000 €.

4^e Prix Nevadour (**Gr.3-PA** - 1900 m), La Teste 2.000 €
5^e Prix Arca - Wathba Stallions Cup (1600 m), La Teste 700 €
5^e Qatar Prix de l'Élevage (**Gr.2-PA** - 2000 m), Toulouse 1.500 €
3^e Prix Nefta (**Gr.2-PA** - 2000 m), Toulouse 4.500 €
1^e Prix Magic de Piboul (2000 m), Mont-de-Marsan 7.000 €
3^e Prix Magicienne (2000 m), Pau 1.800 €

à 3 ans (20) : 5 sorties, 1 place, et 3.435 €.

5^e Abu Dhabi Cup - Sheikh Mansoor Festival (1400 m), Pau 900 €
3^e Prix Caid (1400 m), Toulouse 2.535 €

1^{ère} mère

LARISSA STAR, n'a pas couru. Mère de :

Araba Star (f. 2012, Dormane), 1 place à 4 ans. Mère de :

Lila Star (f. 2018, Ameretto), 4 places en 4 sorties à 4 ans (22), 2^e Prix Ba Toustem à La Teste (22), Zulma à Bordeaux (22).

Chouf The Star (m. 2019, Njewman), à l'entraînement en FR.

Gospelle Star (f. 2013, Munjiz), 1 place à 4 ans en SPA. Poulinière.

Marmara Star (f. 2015, Madjani), 1 **vict.** à 3 ans et 3 places, 2^e Prix Ourour à Toulouse **L.-PA.**

Zarra Star (f. 2017, Azadi - voir ci-dessus), son quatrième produit.

Dalila Star (f. 2018, Af Albahar), 1 place à 3 ans.

Sidi Star (m. 2021, No Risk Al Maury).

2^{ème} mère

ABIBA, n'a pas couru. Propre sœur de **Faradjala, Orany Star**. Mère de :

MAGID STAR (m., Dormane), 5 **vict.** de 3 à 7 ans en FR & ALG, Px du Haras d'Uzès à Marseille, Nedjari à Mt-de-Marsan, 2^e Prix Chéri Bibi à La Teste.

3^{ème} mère

MADOURA, mère de vainqueurs dont :

Faradjal (m., Manganate), 2 **vict.** en FR & QAT, 2^e Prix de l'ACA à Toulouse.

Orany Star (m., Manganate), 1 **vict.**, 3^e Prix du Haras d'Uzès à Marseille.

4^{ème} mère

NEVADOUR, n'a pas couru. Mère de :

RUBIS DE CARRERE (m., Elaborat), 8 **vict.**, The Zaabeel Int'l St. (3 fois), Dubaï St. à Kempton (2 fois), Trophée des Arabes à Evry. Etalon.

Absent

GHASSAN Male alezan 03/05/2019 (FR)	MU'AZZAZ	Amer	Wafi Bushra
		Massamarie	Tidjani Margau
	SARAHMINA (FR-1999)	Tornado de Syrah	Djourman Pom du Berlais
		Amina de Pedalia (FR-1993)	Djelfor Bavette

MU'AZZAZ (2004), 9 vict. en GB et au QAT, The Dubai Int'l St. (Gr.1-PA), Hawthorn Hill Int'l St. à Newbury (Gr.2-PA), 2e H.H. The Heir Apparent Trophy à Doha (Gr.1-PA), 3e UAE President Cup (Gr.1-PA), The Abu Dhabi Int'l St. à Newmarket (Gr.2-PA). Haras en 2017. Ses premiers produits ont 4 ans.

1^{ère} mère

SARAHMINA, 1 vict. à 3 ans en FR, Prix Mandragore à Montauban, 1 place au QAT. Mère de vainqueurs dont :

TAMEEMAH (f. 2005, Amer), **10 vict.** au QAT, Sprinter Championship à Doha **Gr.3-PA**, 3^e French Arabian Breeders' Challenge 4 ans à Saint-Cloud **Gr.1-PA**, The Hatta Int'l St. à Newbury **Gr.1-PA**, 4^e Qatar Int'l Trophy à Doha **Gr.1-PA**. Mère de vainqueur.

RAQIYAH (f. 2006, Amer), **15 vict.**, Coupe de France des Chevaux Arabes à Chantilly **Gr.1-PA**, Prix Manganate à Deauville **Gr.1-PA**, Qatar Int'l Trophy à Doha **Gr.1-PA**, Coupe d'Europe des Chevaux Arabes à Saint-Cloud **Gr.1-PA** (2 fois), UK Arabian Derby à Ascot **Gr.1-PA**, 2^e Prix Dragon à Longchamp **Gr.1-PA**, 3^e Arabian World Cup à Longchamp **Gr.1-PA**. Mère de 3 vainqueurs dont :

ABBES (m. 2017, TM Fred Texas), **5 vict.** de 3 à 5 ans (22) et 6 places, Qatar Gold Sword à Doha **Gr.1-PA** (22), UAE The President Cup à Doncaster **Gr.1-PA**, Coupe de France des Chevaux Arabes **Gr.2-PA**, Prix Dormane à La Teste **Gr.3-PA**, 2^e H.H. The Amir Sword à Doha **Gr.1-PA** (22), Qatar Derby des PSA de 4 ans à Chantilly **Gr.1-PA**, Qatar Int'l Derby à Doha **Gr.2-PA**, H.E. Sh. Joaan bin Hamad Al Thani Trophy à Doha **Gr.3-PA** (22).

Salwa (f. 2018, Kalino), **1 vict.** (22) et 2 places, 3^e Prix Tidjani à La Teste **Gr.3-PA**, 4^e Prix Dormane à La Teste **Gr.3-PA** (22).

Farooq (m. 2013, Nizam), **2 vict.** à 3 et 4 ans au QAT, 3 places.

NEEF (m. 2015, General), **2 vict.** à 3 ans et 2 places, Prix Chéri Bibi à La Teste **Gr.3-PA**.

Nakheel (m. 2017, General), **2 vict.** à 4 ans, 4 places au QAT.

Muqla (f. 2017, Tabarak), **2 vict.** à 3 et 4 ans, 6 places en FR & QAT, 4^e Majd Al Arab PA Sprinter Championship à Doha **Gr.3-PA** (22).

Daniyah (f. 2019, Al Tair), à l'entraînement en FR.

Ghassan (m. 2019, Mu'Azzaz - voir ci-dessus), à l'entraînement en FR.

2^{ème} mère

AMINA DE PEDALIA, 1 vict. à 3 ans, 2 places. Mère de :

PRINCE AMIN (m., Darike), **4 vict.** en FR, BEL & aux UAE, Int'l 3yo Championship à Ostende **Gr.2-PA**, 2^e Al Asayl Championship à Abu Dhabi.

3^{ème} mère

BAVETTE, 1 place. Mère de :

PRINCE D'ORIENT (m., Manganate), **2 vict.**, Prix du Président des UAE à Deauville **Gr.1-PA**, Championnat International des 3 ans à Chantilly **Gr.1-PA**, 2^e Prix Djelbon à Agen **Gr.2-PA**. Etalon.

ISHARA Femelle alezane 03/05/2018 (FR)	}	NIESHAN	}	Akbar	}	Djelfor
				Jade des Pins		Fantasia
	}	SIGOURA (FR-2000)	}	Barour de Cardonne	}	Octavius
				Dia Al Sigour (FR-1985)		D'Jadie de Teoul
						Manganate
						Pistache du Cassou
						Diarex
						Aicha

NIESHAN (2006), 10 vict. en FR & UAE, Al Maktoum Challenge R3 à Meydan (Gr.1-PA) (3 fois), H.H. The President of The UAE Cup à Abu Dhabi (Gr.1-PA), 2e Prix Manganate à Deauville (Gr.1-PA), Coupe de France des Chevaux Arabes à Chantilly (Gr.1-PA), H.H. The President Cup (Gr.1-PA). Haras en 2015. Père de HADI DE CARRERE, Prix Kesberoy Gr.1-PA, Tidjani Gr.3-PA...

Performances : 1 sortie à 3 ans (20/03/2022).

1^{ère} mère

SIGOURA, 1 **vict.** et 1 place en 3 sorties à 3 ans en Allemagne et en Belgique.

Mère de 13 produits en âge de courir dont :

Virgule de Laçam (f. 2009, Dormane), 4 **vict.** à 5 et 6 ans en Endurance.

Alcazar (h. 2010, Dormane), 1 **vict.** en Endurance.

Babolna (f. 2011, Kerbella), n'a pas couru ; 4 **vict.** à 6 ans en Endurance. Poulinière.

Hishpan (m. 2017, Ameretto), 1 **vict.** et 5 places à 4 ans en FR & QAT, Purebred Arabian Maiden Plate à Doha, 2^e Prix Djerba Oua à Dax, 4^e Prix Chéri Bibi à Toulouse **Gr.3-PA.**

Ishara (f. 2018, Nieshan - voir ci-dessus).

Jalaska (f. 2019, Niki Lotois), 2 sorties à 3 ans (22).

Kache Kache (m. 2020, Berbère de Piboul).

2^{ème} mère

DIA AL SIGOUR, n'a pas couru. Mère de :

Sigoura (voir ci-dessus).

3^{ème} mère

AICHA, mère de :

ICHARA (f., Dormane), 2 **vict.** et 5 places en FR, GB et UAE, The Hatta Int'l St. à Newbury, 2^e The President of the UAE Int'l Challenge Derby à Newmarket, Prix du Sultanat d'Oman à Toulouse, 3^e Prix de l'Élevage - Critérium des Pouliches à Tarbes (2 fois), Prix Nedjari à Mont-de-Marsan.

Mère de :

Ishraf (f., Ezil), mère de vainqueurs :

King Monlau (m., Jalnar Al Khalidiah), 2 **vict.** et 6 places en FR & BEL, Prix Nedjari à Bordeaux, 2^e Prix Dormane à La Teste **Gr.3-PA.**

Hadjira de Flauzins (f., Josco du Cayrou), 2 **vict.** (22) et 6 places en FR & QAT, Purebred Arabian Handicap à Doha (22), 2^e Purebred Arabian Novice Plate à Doha, 3^e Prix Dragonne à Tarbes.

Dia Al Sigour (voir ci-dessus).

Wild Card
Chevaux
à l'entraînement
Pur-sang Arabes

Vous souhaitez inscrire votre cheval
à la vente du **6 juillet 2022**

C'est encore possible !

CONTACTEZ

Emmanuel Viaud
Tél. +33 (0)6 74 29 11 58
viaud@osarus.com

Consultez les Wild Cards et suppléments sur www.osarus.com
View the WILD CARDS at www.osarus.com

AL SUWEIDA Femelle grise 23/02/2019 (FR)	AL MAMUN MONLAU	Munjiz	Kesberoy Unchainedd Melody
		Salalah de Monlau	Tidjani Henia
	SUWAIDA (FR-2009)	Nizam	Amer Nerva du Cassou
		Ezraa (FR-1996)	Djendel Las Enchante

AL MAMUN MONLAU (2008), 5 vict., Arabian Trophy des Poulains (Gr.1-PA), Dubai Kahayla Classic (Gr.1-PA), Coupe d'Europe des Chevaux Arabes (Gr.1-PA), Coupe du Sud-Ouest (Gr.3-PA), 3e Coupe de France des Chevaux Arabes (Gr.1-PA). Haras en 2015. Père de JABALAH, Qatar Derby des 3 ans Gr.1-PA, ANTAR, Qatar Derby Gr.3-PA, AJAWEED, Prix Ourour L.-PA, Al Hazm, Um Taj, Sir Monlau, Snan, Jugurtha de Monlau, Alhafar...

1^{ère} mère

SUWAIDA, 3 vict. à 4 et 5 ans au QAT, PA Graduation Plate à Doha **L.-PA**, 3^e Gulf Cup à Doha **L.-PA**, PA Graduation Plate à Doha, 4^e PA Guineas à Doha, PA Fillies Championship à Doha. Mère de :

Al Suweida (f. 2019, Al Mamun Monlau - voir ci-dessus), à l'entraînement en FR.

2^{ème} mère

EZRAA, 2^e Qatar Int'l Handicap à Doha. Mère de 5 vainqueurs dont :

SUWAIDA (voir ci-dessus).

Najmat Al Sharq (f., Mutabahi), 4 **vict.** à 4 et 5 ans au QAT, Injaaz Stud Cup à Doha, PA Stakes à Doha, PA Graduation Plategentri Race à Doha, PA Handicap à Doha, 2^e Al Zubara Cup à Doha, 4^e H.H. The Heir Apparent Sword à Doha, PA Derby Trial Cup à Doha, Brouq Cup à Doha. Mère de :

Jubail (m., Djebbel), 1 **vict.** au QAT, Local Purebred Arabian Maiden Plate à Doha, 3^e PA Maiden Plate à Doha. Etalon.

Baida (f., Concord), 1 **vict.** en 1 sortie à 4 ans au QAT, PA Maiden Plate à Doha. Poulinière.

Tabasheer (f., Mugadir), 1 **vict.** à 5 ans et 3 places au QAT, PA Maiden Plate à Doha.

Enan (m., Majd Al Arab), 1 **vict.** et 2 places en 3 sorties à 5 ans au QAT, Nizwah Gate Handicap, 2^e Wadi Bani Khalid Handicap, 4^e Dhofar University Handicap.

Rihab (f., Tabarak), 1 **vict.** et 2 places en 4 sorties au QAT, UMM Salal Oaks Trial à Doha.

3^{ème} mère

LAS ENCHANTE, mère de vainqueurs dont :

Ibn Ibn Amer (m., Mutabahi), 3^e PA Sprinter Championship à Doha **Gr.3-PA**. Etalon.

Mayasah (f., Djebbel), 1 **vict.** à 5 ans et 6 places au Qatar, PA Graduation St. à Doha, 3^e H.H. The Prime Minister's Trophy Race à Doha. Poulinière.

Ezraa (voir ci-dessus).

Mouhoob (m., Djebbel), 2 places au QAT.

Burkhan (m., Wiking), étalon.

ZT AL SAQAAF	AL MOURTAJEZ	Dahess	Amer
		Arwa	Danie du Cassou
	Z F AL AMEENA (FR-2013)	Sarab	Nuits St Georges
		Ana Bet Ba'Hack (FR-2001)	Fatzica
Male alezan 24/05/2019 (FR)			Saut du Loup
			Dida Chérie
			Djebel Lotois
			Nevada du Loup

AL MOURTAJEZ (2010) : 12 vict., Arabian World Cup à Chantilly (Gr.1-PA), Arabian World Cup à Longchamp (Gr.1-PA), Doha Cup à Deauville (Gr.1-PA) (2 fois), Prix Dragon à Chantilly (Gr.1-PA), Qatar Int'l St. à Goodwood (Gr.1-PA), H.H. The Emir's Sword à Doha (Gr.1-PA), Coupe d'Europe à Deauville (Gr.1-PA), 3e Emir's Sword (Gr.1-PA). Haras en 2018. Ses premiers produits ont 3 ans.

1^{ère} mère

Z F AL AMEENA, n'a pas couru. Mère de :

Zf Gawharat Oman (f. 2018, Dahess), 2 sorties à 3 et 4 ans (22).

Zf Almuzon (f. 2018, Dahess), 5 places en 7 sorties à 3 ans, 2^e Prix Saint-Laurent à Dax, de l'IFAHR - Royal Cavalry of Oman à Vichy, 3^e Prix Dunixi à Mont-de-Marsan, Djebella II, Massoud à Bordeaux, 4^e Sheikh Mansour Festival - Prix Bengali d'Albret à La Teste.

Zf Al Saqaaf (m. 2019, Al Mourtajez - voir ci-dessus).

2^{ème} mère

ANA BET BA'HACK, 1 sortie à 4 ans aux UAE. Mère de :

Z F Al Ameena (voir ci-dessus).

3^{ème} mère

NEVADA DU LOUP, 3 **vict.** aux UAE. Propre sœur de **VANESSA DU LOUP, SOPHIE DU LOUP, Fakir du Loup**. Mère de vainqueurs dont :

MAHBOOBA (f., Bibi de Carrère), 4 **vict.** à 4 et 5 ans et 1 place aux UAE, Emirates Championship à Abu Dhabi **Gr.1-PA**, Arabian Triple Crown R2 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, 2^e Arabian Triple Crown R3 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**.

MUJAZIF (m., Mister Ginoux), 2 **vict.** à 3 ans, French Arabians Breeders' Challenge Poulains à La Teste **Gr.2-PA**.

Shamekha (f., Vadeer), 2 **vict.** au QAT, 15 places au QAT & UAE, 2^e Al Asayl Championship, 3^e PA Sprinter Championship **Gr.3-PA**.

4^{ème} mère

NIVADA, 2 **vict.** et 7 places à 3 et 4 ans, Prix Saint-Laurent à Pompadour. Mère de 5 vainqueurs dont :

VANESSA DU LOUP (f., Manganate), 4 **vict.** en GB & UAE, Florida Open Championship, Al Nahyan International. Poulinière.

SOPHIE DU LOUP (f., Manganate), 10 **vict.** en GB, The Dubai Int'l St. à Newbury, The Emirates Conditions St. à Newbury, 3^e Coupe d'Al Asayl à Craon. Poulinière.

Kaline du Loup (f., Djouras Tu), 4 places en 5 sorties, 2^e Prix Spécial. Mère de **CALIN DE LOUVE** (Prix Denouste, AJC Derby, Arabian Cup, Darley Champion). 2^e mère de **LAHIB** (French Arabian BC 3yo Colt **Gr.1-PA**, Coupe du Sud Ouest **Gr.3-PA** (2 fois), 2^e Coupe d'Europe des PSA **Gr.1-PA**, Coupe de France des PSA **Gr.1-PA**, Prix Abu Dhabi **Gr.1-PA**), **RAKHA** (Liwa Oasis, Abu Dhabi **Gr.1-PA**). 3^e mère de **FAZAH** (Prix Nevada II **Gr.2-PA**).

Fakir du Loup (m., Manganate), 2 **vict.**, 2^e Al Nahyan Int'l à Kempton.

ZF GAWHARAT OMAN Femelle grise 10/04/2018 (FR)	{ DAHESS	{ Amer	{ Wafi
			{ Bushra
	{ Z F AL AMEENA (FR-2013)	{ Danie du Cassou	{ Dahr
			{ Nerva du Cassou
		{ Sarab	{ Saut du Loup
			{ Ana Bet Ba'Hack (FR-2001)
			{ Djebel Lotois
			{ Nevada du Loup

DAHESS (1999) : 28 vict., Zaabeel St. (Gr.1-PA) (2 fois), Qatar Trophy (Gr.1-PA), Al Thani Trophy (Gr.1-PA), Malazgrit Trophy (Gr.1-PA). Haras en 2007. Père de vainqueurs dont DAHOR DE BRUGERE, AL MOURTAJEZ, MAHESS DU SOLEIL, SAMIMA, DJET TAOUY, DELISHNESS, KAIR AL CHAM, SHALAA, VAHESS DU CROATE, DJEBELIA AL MELS...

Performances : 2 sorties à 3 et 4 ans (14/05/2022), et 900 €.

1^{ère} mère

Z F AL AMEENA, n'a pas couru. Mère de :

Zf Gawharat Oman (f. 2018, Dahess, Dahess - voir ci-dessus).

Zf Almuzon (f. 2018, Dahess), 5 places en 7 sorties à 3 ans, 2^e Prix Saint-Laurent à Dax, de l'IFAHR - Royal Cavalry of Oman à Vichy, 3^e Prix Dunixi à Mont-de-Marsan, Djebella II, Massoud à Bordeaux, 4^e Sheikh Mansour Festival - Prix Bengali d'Albret à La Teste.

Zf Al Saqaaf (m. 2019, Al Mourtajez), à l'entraînement en FR.

2^{ème} mère

ANA BET BA'HACK, 1 sortie à 4 ans aux UAE. Mère de :

Z F Al Ameena (voir ci-dessus).

3^{ème} mère

NEVADA DU LOUP, 3 **vict.** aux UAE. Propre sœur de **VANESSA DU LOUP, SOPHIE DU LOUP, Fakir du Loup**. Mère de vainqueurs dont :

MAHBOOBA (f., Bibi de Carrère), 4 **vict.** à 4 et 5 ans et 1 place aux UAE, Emirates Championship à Abu Dhabi **Gr.1-PA**, Arabian Triple Crown R2 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, 2^e Arabian Triple Crown R3 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**.

MUJAZIF (m., Mister Ginoux), 2 **vict.** à 3 ans, French Arabian Breeders' Challenge Poulains à La Teste **Gr.2-PA**.

Shamekha (f., Vadeer), 2 **vict.** au QAT, 15 places au QAT & UAE, 2^e Al Asayl Championship, 3^e PA Sprinter Championship **Gr.3-PA**.

4^{ème} mère

NIVADA, 2 **vict.** et 7 places à 3 et 4 ans, Prix Saint-Laurent à Pompadour. Mère de 5 vainqueurs dont :

VANESSA DU LOUP (f., Manganate), 4 **vict.** en GB & UAE, Florida Open Championship, Al Nahyan International. Poulinière.

SOPHIE DU LOUP (f., Manganate), 10 **vict.** en GB, The Dubai Int'l St. à Newbury, The Emirates Conditions St. à Newbury, 3^e Coupe d'Al Asayl à Craon. Poulinière.

Kaline du Loup (f., Djouras Tu), 4 places en 5 sorties, 2^e Prix Spécial. Mère de **CALIN DE LOUVE** (Prix Denouste, AJC Derby, Arabian Cup, Darley Champion). 2^e mère de **LAHIB** (French Arabian BC 3yo Colt **Gr.1-PA**, Coupe du Sud Ouest **Gr.3-PA** (2 fois), 2^e Coupe d'Europe des PSA **Gr.1-PA**, Coupe de France des PSA **Gr.1-PA**, Prix Abu Dhabi **Gr.1-PA**), **RAKHA** (Liwa Oasis, Abu Dhabi **Gr.1-PA**). 3^e mère de **FAZAH** (Prix Nevada II **Gr.2-PA**).

Fakir du Loup (m., Manganate), 2 **vict.**, 2^e Al Nahyan Int'l à Kempton.

JESSIE DE CHAILLAC Femelle baie 07/04/2019 (FR)	{ HILAL AL ZAMAN ALBINE DE TYV (FR-1997)	{ Mencour Amal Althania	{ Kerbella Mandore
			{ Zad al Rakid Al Shomous
		{ Djelfor Allégorie (FR-1981)	{ Manganate Djebella II
			{ Fawzan Asa

HILAL AL ZAMAN (2005) : 17 vict., The Zaabeel Int'l St. (Gr.1-PA), Int'l Malazgirt Trophy (Gr.1-PA), 2e Coupe d'Europe des Chevaux Arabes (Gr.1-PA), Prix Carthage-Hannibal (Gr.2-PA), Coupe du Sud-Ouest des Pur-Sang Arabes (Gr.3-PA), Prix Damas (Gr.3-PA), 3e Int'l Malazgirt Trophy (Gr.1-PA). Haras en 2013. Pere de vainqueurs.

1^{ère} mère

ALBINE DE TYV, n'a pas couru. Propre sœur de **Alcazar de Tyv**. Mère de :

Dalsimata Cole (f. 2013, No Risk Al Maury), 7 **vict.** de 3 à 6 ans et 14 places au Maroc, 3^e Grand Prix Zayed ibn Soltane al Nahyane à Marrakech **L.-PA**.

El Khara Cole (f. 2014, Mared Al Sahra), 2 **vict.** à 4 ans en Endurance.

Gucci de Chaillac (AA) (f. 2016, Frisson du Pécos), 2 **vict.** en 3 sorties à 6 ans (22) en Endurance.

Ishane de Chaillac (f. 2018, Tabarak).

Jessie de Chaillac (f. 2019, Hilal Al Zaman - voir ci-dessus), son 5^e produit.

Keops de Linsou (m. 2020, Al Mouwaffac).

2^{ème} mère

ALLÉGORIE, n'a pas couru. Mère de :

Alcazar de Tyv (m., Djelfor), 1 **vict.** et 11 places à 3 et 4 ans en FR, SWI & GER, 3^e Trophée des Ecuries Royales à Toulouse, Coupe des Nations à Lyon.

Alrityv (m., Alricho), 3 **vict.** et 14 places de 4 à 9 ans en FR & SWI.

3^{ème} mère

ASA, n'a pas couru. Mère de :

Arizona (f., Fawzan), 1 place en 1 sortie à 3 ans. Mère de :

ARAWAK D'AROCO (m.), 6 **vict.** à 3 et 4 ans, Derby des PSA à Chantilly, Prix Trophée du Président à Evry, Denouste à Toulouse, Ourour à Dax, 2^e H.H. The President Cup à Doha. Etalon.

ASSAN D'AROCO (m.), 3 **vict.** à 5 ans, Qatar Shubert à Yarmouth.

Asbaa d'Aroco (f.), mère de **AMSARA D'AROCO** (4 **vict.**, French Arabian Breeders' Cup 3 ans à Toulouse **Gr.1-PA**, 2^e Prix d'Abu Dhabi à Deauville **Gr.1-PA**), **ADJINN D'AROCO** (Int'l Arabian St. à Newbury **Gr.2-PA**, 3^e Prix Manganate **Gr.1-PA**, Dubaï Int'l St. **Gr.1-PA**), **ASHAAYA D'AROCO** (3 **vict.** aux UAE, Sheikh Bin Zayed Al Nahyan R2 **Gr.3-PA**, 2^e President Cup **Gr.1-PA**), **ALTESSE D'AROCO** (3 **vict.**, Prix des UAE à Toulouse). 2^e mère de **AL ANQA** (French Arabian Breeders' Challenge à Saint-Cloud **Gr.1-PA**), **TABARAK** (13 **vict.**, H.H. The Emir's Sword **Gr.1-PA**, Prix Manganate **Gr.1-PA**, Coupe de France **Gr.1-PA**, Hardwood Int'l St. **Gr.1-PA**. Etalon), **AL TAIR** (Doha Cup à Deauville **Gr.1-PA**).

Aziza d'Aroco (f.), mère de **AZIZ ASF** (10 **vict.**, The Zaabeel Int'l St. **Gr.1-PA**, H.H. The Emir's Sword **Gr.1-PA**, 2^e Arabian World Cup **Gr.1-PA**, UK Arabian Derby **Gr.1-PA**, The Zaabeel Int'l St. **Gr.1-PA**), **HARRAN ASF** (8 **vict.**, Qatar Int'l Trophy **Gr.1-PA**).

Astrale (f., Fawzan), 5 places en 7 sorties à 3 ans. 2^e mère de **ALBANY**, **AU VOL DEL SOL**, **ATHLETE DEL SOL**.

ADIL LOTOIS Male Alezan 26/04/2019 (FR)	SERAPHIN DU PAON ALLIA LOTOISE (FR-1995)	Akbar	{ Djelfor Fantasia
		Bint El Bedia	{ Elias Belvédère
		Tidjani	{ Flipper Managhi
		Samira Lotoise (FR-1990)	{ Dormane Tadjina de Carrère

SERAPHIN DU PAON (2006) : 6 vict., Dubai Kahayla Classic (Gr.1-PA), H.H. The President Cup (Gr.1-PA), Prix Chéri Bibi (Gr.2-PA), 2e Dubai Kahayla Classic (Gr.1-PA), H.H. The President of the UAE Cup (Gr.1-PA), 3e Al Maktoum Challenge R3 (Gr.1-PA). Haras en 2013. Père de vainqueurs.

1^{ère} mère

ALLIA LOTOISE, n'a pas couru. Mère de 15 produits en âge de courir dont :

Lazia Lotoise (f. 2000, Kesberoy), 2 **vict.** à 3 et 4 ans et 8 places aux UAE, 2^e Al Nahyan Triple Crown R1 **Gr.3-PA**, 3^e UAE Arabian Derby.

KERBEL LOTOIS (m. 2001, Kerbella), 5 **vict.** de 3 à 5 ans et 15 places en FR & UAE, Mazrat Al Ruwayah à Nad Al Sheba **Gr.2-PA**, Al Nahyan R2 à Nad Al Sheba **Gr.3-PA**, Al Nahyan R1 à Abu Dhabi **L.-PA**, 2^e Al Maktoum Challenge R1 à Nad Al Sheba **Gr.1-PA**, Al Nahyan R3 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, 3^e Al Maktoum Challenge R2 à Nad Al Sheba **Gr.1-PA**.

ALBAR LOTOIS (m. 2005, Akbar), 6 **vict.** et 23 places en FR & UAE, Al Maktoum Challenge R2 à Meydan **Gr.1-PA**, 2^e Al Maktoum Challenge R2 à Meydan **Gr.1-PA**, Al Maktoum Challenge R3 à Meydan **Gr.1-PA**, 3^e Al Maktoum Challenge R1 à Meydan **Gr.1-PA**.

Kerlia Lotoise (f. 2007, Kerbella), mère de vainqueur.

Djebelia Lotoise (f. 2008, Djebel Lotois), 2 sorties. Poulinière.

Alliana Lotoise (f. 2018, No Risk Al Maury), n'a pas couru. Poulinière.

Adil Lotois (m. 2019, Séraphin du Paon - voir ci-dessus).

2^{ème} mère

SAMIRA LOTOISE, n'a pas couru. Propre sœur de **DJAI LOTOIS**. Mère de :

Sami Lotois (m., Djouras Tu), 3 places à 4 ans, 2^e Prix Manganate à Tarbes ; 5 **vict.** aux UAE, 2^e Emirates Championship **Gr.1-PA**.

Larissa Lotoise (f., Djourman), n'a pas couru. Mère de vainqueurs dont :

TIDJAM LOTOIS (m., Tidjani), 3 **vict.** à 3 et 5 ans et 12 places en FR & UAE, Al Maktoum Challenge R2 à Nad Al Sheba **Gr.1-PA**, Prix Chéri Bibi à La Teste **Gr.2-PA**, 2^e La Coupe Goffs à Chantilly **Gr.1-PA**, Al Nahyan Triple Crown R2 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, 4^e Al Maktoum Challenge R3 à Nad Al Sheba **Gr.1-PA**. Etalon.

DAGUI LOTOIS (m., Dahess), 3 **vict.** et 9 pl. (22) aux UAE, Al Ain Mile à Al Ain **Gr.3-PA**, 2^e Emirates Championship à Abu Dhabi **Gr.1-PA**, Al Ain Mile **Gr.3-PA** (22), Arabian Triple Crown R3 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, 3^e H.H. The Pdt Cup à Abu Dhabi **Gr.1-PA**, Al Maktoum Chall. R2 à Meydan **Gr.1-PA**.

Barissa Lotoise (f., Akbar), 2 places en 2 sorties à 3 ans, 3^e Prix Razzia III à Dax **Gr.3-PA**. Poulinière.

Sharif Lotois (m., Sharifian Lotois), 1 **vict.** et 6 places en 7 sorties à 3 ans, 2^e Prix Tidjani à La Teste **Gr.3-PA**, 4^e Prix Kesberoy **Gr.1-PA**.

3^{ème} mère

TADJINA DE CARRÈRE, 1 sortie. Mère de vainqueurs dont :

DJAI LOTOIS (m., Dormane), 3 **vict.** et 8 places en GB & FR, The Emirates Arabian St. à Brighton, 3^e Trophée du Président à Saint-Cloud.

Kenza Lotoise (f.), mère de **KENZO DU LOUP** (Prix Chéri Bibi **Gr.2-PA**).

HAMZA Male gris 25/02/2019 (FR)	<ul style="list-style-type: none"> AMER AMANNITE (FR-2012) 	Wafi	<ul style="list-style-type: none"> Shabab Sarhah
		Bushra	<ul style="list-style-type: none"> Lahoom Rahifa
		Njewman	<ul style="list-style-type: none"> Djourman Nefta
		Vert Amande (FR-1996)	<ul style="list-style-type: none"> Dormane Verlize

AMER (1984), 5 vict., ArabianMile S., Arabian Sprint S., Al Nahiyen Int'l S., Qatar Sprint Championship. Père de DAHESS, AL DAHMA, NIZAM, AL ANOOD, PORTMER, MAJD AL ARAB, MUNEEF, AMERELLA, MUGADIR, RAQIYAH, GENERAL, MKEEFA, GAZWAN, AL ATIQUE, JAAFER, RADDAD, MISTER GINOUX, EBRAZ, AL ANGA, ABA'ATH, MOTRAG, LWSAIL, KHATAAB, AMYR DU SOLEIL...

1^{ère} mère

AMANNITE, 1 place à 3 ans. Propre sœur de **SIMMBAD, Mhaya**. Mère de :
Haiba (f. 2018, Al Tair), 1 place à 3 ans en SPA.
Hamza (m. 2019, Amer - voir ci-dessus), à l'entraînement en FR.

2^{ème} mère

VERT AMANDE, n'a pas couru. Mère de vainqueurs dont :

SIMMBAD (m., Njewman), 3 vict. de 3 à 6 ans, Prix Abu Dhabi à Deauville **Gr.1-PA**, Preis von Europa à Cologne **Gr.3-PA**, Zayed The First à Duindigt **L.-PA**, 2^e The UAE President Cup à Newmarket **Gr.1-PA**, 3^e Coupe du Sud-Ouest à Bordeaux **Gr.3-PA**, 4^e French Arabian Breeders' Cup à Longchamp **Gr.1-PA**, Coupe du Sud-Ouest à Bordeaux **Gr.3-PA**.

Mhaya (f., Njewman), 8 places à 3 et 4 ans, 2^e Critérium des Pouliches **Gr.2-PA**, 4^e Prix Tidjani à La Teste **Gr.3-PA**. Mère de vainqueurs dont :

Monda (f., No Risk al Maury), 1 vict. à 3 ans et 3 places (22) en FR & QAT, 3^e Arabian Trophy des Pouliches à Saint-Cloud **Gr.1-PA**.

Amalia (f., Njewman), 3 vict. de 3 à 5 ans en FR & UAE, Prix Mandarine à Toulouse, 7 places, 4^e Prix Al Sakbe à La Teste **Gr.3-PA**.

Amazonne (f., Njewman), 5 places en 5 sorties en FR & UAE, 4^e French Arabian Breeders' Cup 3 ans à Toulouse **Gr.1-PA**. Poulinière.

3^{ème} mère

VERLIZE, 1 vict. à 5 ans, Prix Dragon à La Teste, 4 places en 6 sorties, 2^e Prix Dragon, 3^e Critérium des Pouliches à Tarbes. Mère de 4 vainqueurs dont :

Liza (f., Njewman), 1 vict. à 4 ans, 4 places en 6 sorties à 3 et 4 ans, 2^e Prix Damas à Toulouse **Gr.3-PA**. ; 2 vict. en Endurance.

Viva (f., Njewman), 1 vict. à 3 ans, 4 places en FR et aux UAE, 3^e Prix Razzia III à Toulouse **Gr.3-PA**.

Speed (f., Dormane), 1 vict. à 3 ans. Mère de :

SNOOPI (m., Akbar), 1 vict. en 1 sortie à 3 ans, Prix Al Sakbe **Gr.3-PA**. Etalon.

SPLEEN (f., Njewman), 2 vict. et 2 places en 4 sorties à 3 ans, Prix Razzia III à La Teste **Gr.3-PA**, 2^e Prix Kesberoy à Deauville **Gr.1-PA**, French Arabian Breeders' Challenge à Saint-Cloud **Gr.1-PA**. Poulinière.

SKOOP (m., Njewman), 3 vict. à 3 et 4 ans en FR et aux UAE, Arabian Triple Crown R3 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, 3^e H.H. The President Cup **Gr.1-PA**.

Swwing (m., Njewman), 11 places, 2^e Arabian Triple Crown R2 **Gr.3-PA**, Arabian Triple Crown R3 **Gr.3-PA**.

Tippie (f., Njewman), 1 vict. en 1 sortie à 3 ans. Mère de **Fawarah** (2^e Prix Razzia III à La Teste **Gr.3-PA**).

Appartenant à l'Élevage de Palmas

BAHESS DE PALMAS Femelle baie 09/02/2019 (FR)	{	DAHESS	{ Amer	{ Wafi
		BABEL DE PALMAS (FR-2011)	{ Danie du Cassou	{ Bushra
	{		{ Madjani	{ Dahr
		{ Loupsia (FR-1999)	{ Nerva du Cassou	{ Tidjani
			{	{ Salama
			{	{ Nuits St Georges
			{	{ Benita

DAHESS (1999) : 28 vict., Zaabeel St. (Gr.1-PA) (2 fois), Qatar Trophy (Gr.1-PA), Al Thani Trophy (Gr.1-PA), Malazgrit Trophy (Gr.1-PA). Haras en 2007. Pere de vainqueurs dont DAHOR DE BRUGERE, AL MOURTAJEZ, MAHESS DU SOLEIL, SAMIMA, DJET TAOUY, DELISHNESS, KAIR AL CHAM, SHALAA, VAHESS DU CROATE, DJEBELIA AL MELS...

1^{ère} mère

BABEL DE PALMAS, 2 places à 4 ans. Mère de :

Babeloued (f. 2018, Majd Al Arab).

Bahess de Palmas (f. 2019, Dahess - voir ci-dessus), son deuxième produit.

Bouwaffak (m. 2020, Al Mouwaffak).

Bab El Munj (f. 2021, Al Mamun Monlau).

2^{ème} mère

LOUPSIA, n'a pas couru. Mère de :

Carmen de Palmas (f., Madjani), 3 **vict.** et 3 places à 3 ans au Maroc, 3^e Derby des 3 ans PA à Casablanca.

Babel de Palmas (voir ci-dessus).

3^{ème} mère

BENITA, 1 place à 3 ans en Tunisie. Mère de :

Loupsia (voir ci-dessus).

4^{ème} mère

EL YASMINA, mère de :

El Ouarda (f., Hosni), 2 **vict.** et 2 places à 3 ans en Tunisie. Mère de 8 vainqueurs dont :

YUCATTAN (h., Tornado de Syrah), 1 **vict.** à 3 ans, Prix Sultanat d'Oman à Toulouse **Gr.1-PA**, 2 places ; 2 **vict.** en Endurance.

EL DJAL (m., Djamel), 5 **vict.** de 3 à 7 ans en France, Algeria & Tunisie, Prix des Ecuries Royales à Toulouse, Grand Prix du Maghreb à Tunis, Prix Consolation, Mascara, Ousfour à Zemmouri, 3^e Prix Nedjari à Mont-de-Marsan, Grand Prix d'Hiver.

El Zouarda (f., Dormane), 3 **vict.** à 4 et 5 ans au QAT, 17 places, 2^e French Arabian Breeders' Challenge à Toulouse **L-PA**, Prix Nevada II à Bordeaux **Gr.2-PA**, 3^e Derby Trial à Doha **Gr.2-PA**, 4^e Qatar Oaks à Doha **Gr.2-PA**. Poulinière.

Dormanor (m., Dormane), 6 **vict.** de 4 à 6 ans aux UAE, 22 places de 3 à 10 ans, 2^e Prix Sultanat Oman à Toulouse, 3^e Al Ruwais à Abu Dhabi **Gr.3-PA**, Prix Baroud II à Toulouse.

Zoumir (m., Dormane), 1 **vict.** à 3 ans, Prix Djelfor à Toulouse, 6 places en FR, UAE & GB, 2^e Prix Chéri Bibi à La Teste **Gr.2-PA**, Prix Djourman à Toulouse, 3^e Coupe de France des Chevaux Arabes à Chantilly **Gr.1-PA**. Etalon.

Orman (m., Dormane), 11 **vict.** au Maroc, 25 places, 2^e Prix Ouarzazate à Casablanca **L-PA**, 3^e Prix Oued El Makhazine **L-PA**, 4^e GP de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI **Gr.3-PA**, Hippodrome Khemisset **L-PA**.

JADE DE LINSOU Femelle baie 10/01/2019 (FR)	}	NIESHAN	}	Akbar	}	Djelfor
				Jade des Pins		Fantasia
	}	BARISSA (FR-2011)	}	Jaman	}	Octavius
				Lea de Palmas (FR-2005)		D'Jadie de Teoul
						Dormane
						Jaffa du Berlais
						Kerbella
						Leila de Domenjoi

NIESHAN (2006), 10 vict. en FR & UAE, Al Maktoum Challenge R3 à Meydan (Gr.1-PA) (3 fois), H.H. The President of The UAE Cup à Abu Dhabi (Gr.1-PA), 2e Prix Manganate à Deauville (Gr.1-PA), Coupe de France des Chevaux Arabes à Chantilly (Gr.1-PA), H.H. The President Cup (Gr.1-PA). Haras en 2015. Père de HADI DE CARRERE, Prix Kesberoy Gr.1-PA, Tidjani Gr.3-PA...

1^{ère} mère

BARISSA, n'a pas couru. Mère de :

Ghalia de Linsou (f. 2016, Madjani), n'a pas couru. Mère de :

Lyana des Costières (f. 2021, Bédouin de Piboul).

Isis de Linsou (f. 2018, Al Mamun Monlau), 1 place à 3 ans, 2^e Prix Fedora à Toulouse, 4^e Prix Magnésie à Toulouse.

Jade de Linsou (f. 2019, Nieshan - voir ci-dessus), son troisième produit.

Krocus de Linsou (m. 2020, Muguet de Pascade).

Leila de Linsou (f. 2021, Muguet de Pascade).

2^{ème} mère

LEA DE PALMAS, performances en Endurance. Mère de 5 produits dont :

Leyman de Palmas (h., Dormane), 4 vict. à 4 et 5 ans en Endurance.

Fatal (m., Divamer), 1 vict. à 5 ans en Endurance.

3^{ème} mère

LEILE DE DOMENJOI, mère de :

Marika du Cayrou (f., Manganate). Mère de :

JAMMR (OMN) (m., Danzinon), 1^{er} CEI2* 120 km à Barka (OMN), 2^e CEI2* 120 km (OMN), CEI2* 120 km à Muscat (OMN).

Ludmillah (f., Dormane). Mère de :

Lillij Ann (f., Makfoul du Breuil), 4 vict. en GER & NL, 2^e Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan Arabian Cup à Duingdig **Gr.3-PA**.

4^{ème} mère

SNAH HANI, mère de :

ATUS DE DOMENJOI (m., Chéri Bibi), 5 vict. en FR & GB, Prix de l'ACA à Toulouse, Al Ain Derby à Kempton.

Benissa (f., Persik), mère de **Faiza de Brisal** (2^e CEI3* 160 km).

Sharifa (f., Zarif), 2^e mère de **DJEBEL LOTOIS** (Etalon), **SAMIR LOTOIS**, **BASHAAR ex PASSE LOTOIS** (Etalon).

Vanda de Domenjoi (f., Chéri Bibi), 2^e mère de **DJANET MONLAU**.

Djebelia (f., Dahman), mère de :

Djelia (f., Zulus), mère de **DJELROY LOTOIS** (Int'l St. à Goodwood), **NADJA LOTOISE**.

Azia Bint Djebelia (f., Fawzan). Mère de **MELFIK D'ALAUZE**, **RIHAD D'ALAUZE**, **SIOUK D'ALAUZE**, **RATZIA D'ALAUZE**, **ENZO D'ALAUZE**.

Rachida Lotoise (f., Olympe La Coste), mère de **AFROMAN DU PONT**, **SULTAN DU PONT**.

Yamina Lotoise (f., Djenoun). Mère de **KHADIM DU BOULVE**.

lasmina (f., Djenoun). Mère de **KHANDJAR DU BOULVE**.

19 Présentée par l'Ecurie Damien de Watrigant 19

Appartenant à Renée Koch

BIGNONE AL MAURY Femelle alezane 24/05/2018 (FR)	MUNJIZ	}	Kesberoy	{	Saint Laurent Keiba
			Unchainedd Melody	{	ZT Ali Baba Blu Bint Haleema
	BRINDANGE DE GHAZAL (FR-2012)	}	Dormane	{	Manganate Mandore
			Brin d'Amour de Gazal (FR-2007)	{	Zippy al Maury Braise de Ghazal

MUNJIZ (2001) : Prix du Président des UAE (Gr.1-PA). Haras en 2007. Père de HAYYAN, Prix Manganate Gr.1-PA, LIGHTNING BOLT, MURAAQIB, MINDZA, JOSCO DU CAYROU, NAJAH, AL MAMUN MONLAU, GHALIB, SYLVINE AL MAURY, YOUJIZA, AL MAHDOD, PRINCESSE MONLAU, AHZAR, KARIMAH, MASCATE, YAZEED, KARABOSSE DE GHAZAL, BASEEL, RASAASY, BAYAN, ASKAR...

1^{ère} mère

BRINDANGE DE GHAZAL, n'a pas couru. Mère de :

Bignone Al Maury (f. 2018, Munjiz - voir ci-dessus), son premier produit.

Baltique de Ghazal (m. 2019, Munjiz).

Byron de Ghazal (m. 2021, Munjiz).

2^{ème} mère

BRIN D'AMOUR DE GAZAL, n'a pas couru. Propre sœur de **BOUM DE GHAZAL**.

Mère de :

Bellisima de Ghazal (f., Munjiz), 1 **vict.** et 7 places à 3 et 4 ans, Prix Djours-Tu à Toulouse, 3^e Prix Burkeguy à La Teste **L-PA**.

3^{ème} mère

Braise de Ghazal, 3 **vict.** à 4 ans et 6 places, 2^e Prix de l'Élevage à Tarbes.

Propre sœur de **KAOE DE GHAZAL**. Mère de :

BOUM DE GHAZAL (m., Zippy Al Maury), 3 **vict.** à 3 et 4 ans, Px Dormane à La Teste **Gr.3-PA**, 2^e Coupe du SO des PSA à Bordeaux **Gr.3-PA**. Etalon.

4^{ème} mère

KEY DU CASSOU, n'a pas couru. Mère de 5 vainqueurs dont :

KAOE DE GHAZAL (f., Kesberoy), 1 **vict.** à 3 ans, La Coupe Goffs à Chantilly

Gr.1-PA, 2^e Coupe du SO **Gr.3-PA**. Mère de **KISS DE GHAZAL** (Qatar

Arabian Trophy des Juments **Gr.1-PA**, Qatar French Arabian BC **Gr.1-PA**,

The President of the UAE Cup **Gr.1-PA**). 2^e mère de **KARABOSSE DE**

GHAZAL (Prix de l'Élevage à Toulouse **Gr.2-PA**), **JARIF, ARION**.

Braise de Ghazal (voir ci-dessus).

Kado de Ghazal (f., Kesberoy), 1 **vict.** et 10 places de 3 à 7 ans en FR & QAT.

Mère de **Al Wasmiya** (3^e Prix Razzia III **Gr.3-PA**).

Colchique de Gazal (f., Djou Said), mère de **CHAMADE DE GHAZAL** (2 **vict.**

à 3 ans, Prix Nevada II **Gr.3-PA**, 2^e Prix Kesberoy **Gr.1-PA**, 3^e Critérium

des Pouliches **Gr.2-PA**, Prix Razzia III **Gr.3-PA**), **CALLIOPE DE**

GHAZAL (Prix Nedjari à Mont-de-Marsan).

5^{ème} mère

QUESADA, n'a pas couru. Mère de :

Laida du Cassou (f., Baroud III), mère de **ROYAL DE CARRERE** (Etalon). 2^e

mère de **JALAB AL KHALIDIAH** (Prix Manganate **Gr.1-PA**), **ALA**

CROIXNOIRE (Etalon), **OPIUM DE GHAZAL**.

Wild Card Chevaux à l'entraînement Pur-sang Arabes

Vous souhaitez inscrire votre cheval
à la vente du **6 juillet 2022**

C'est encore possible !

CONTACTEZ

Emmanuel Viaud

Tél. +33 (0)6 74 29 11 58

viaud@osarus.com

Consultez les Wild Cards et suppléments sur www.osarus.com
View the WILD CARDS at www.osarus.com

JOY DE MONTEGUT Male bai 22/04/2019 (FR)	JOSCO DU CAYROU	Munjiz	Kesberoy
		Josepha du Cayrou	Unchainedd Melody
	BRISKA DE SOULT (FR-2011)	Tabarly de Faust	Tidjani
		Indiana del Sol (FR-1996)	Jasidj
			Al Sakbe
			Hagnes de Faust
			Djourman
			Variance

JOSCO DU CAYROU (2008) : 3 vict., Prix Kesberoy (Gr.1-PA), Carthage Hannibal (Gr.2-PA), 2e Arabian Trophy des Poulains (Gr.1-PA). Haras en 2015. Pere de vainqueurs dont Emporio, 2e H.H. The Amir Sword Gr.1-PA, French Arabian Breeders' Challenge-Poulains Gr.2-PA, Muntasir, 3e Prix Tidjani Gr.3-PA, Joskio, 3e Prix Chéri Bibi Gr.3-PA, Beryl de Pompadour, 3e Grand Prix SAR Le Prince Moulay Rachid L.-PA...

1^{ère} mère

BRISKA DE SOULT, n'a pas couru. Mère de :

Hazil de Montegut (m. 2017, Madjani), 1 vict. à 4 ans en Endurance.

Joy de Montegut (m. 2019, Josco du Cayrou - voir ci-dessus), son 2^e produit.

Kraken de Montegut (m. 2020, Nirame de Mussy).

Lilymiss Montegut (f. 2021, Nirame de Mussy).

2^{ème} mère

INDIANA DEL SOL, n'a pas couru. Mère de :

USIMIR DE MONTEGUT (h., Tidjani), 1 vict. à 3 ans et 3 places en FR & GB, The Emirates Equestrian Federation Int'l St. à Newbury **Gr.2-PA**, 2^e

Prix Denouste à Toulouse, 4^e The Royal Cavalry of Oman Clarendon Int'l St. à Bath **Gr.3-PA**, Prix Norniz à Toulouse.

3^{ème} mère

VARIANCE, n'a pas couru. Mère de :

Daphné de Saularie (f., Bosphore), mère de vainqueurs dont :

Mon Emma (f., Djel Bon), 2 vict. à 3 et 4 ans en FR & UAE, Prix de Mandragore à Montauban, 6 places, 2^e Prix Deenouste, Nevada II à Toulouse, Sheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan à Abu Dhabi, 3^e Prix Chéri Bibi à La Teste, Al Reef Stables à Abu Dhabi.

Djebel Simba (m., Djourman), 1 vict. à 3 ans, Grand Prix de la Foire de Printemps à Marseille, 9 places, 2^e Prix Djerba Oua à Dax.

Gifi de la Saul (f., Régal de Khan), 2 places à 4 ans. Poulinière.

Benji de Saularie (m., Dormane), 7 vict. en 7 sorties en Endurance. Etalon.

4^{ème} mère

BAGATTELLE, n'a pas couru. Mère de :

Leila de Saularie (f., Tidjani), 6 vict. en Endurance. Poulinière.

Fatima del Saul (f., Arzew), 3 vict. en Endurance. Poulinière.

Etelle (f., Arzew), 1 vict. en Endurance. Poulinière.

5^{ème} mère

BISKRA, n'a pas couru. Mère de vainqueurs et de :

Beliha de Piboul (f., Persik), n'a pas couru. Mère de :

Béguin de Piboul (m., Dormane), 14 places de 3 à 6 ans, 2^e UAE Equestrian & Racing Federation Derby Trial St. à Newbury.

PRINCESS DIVANA Femelle baie 25/03/2019 (FR)	GENERAL	Amer	Wafi
		Al Hanoof	Bushra
	DIVANA (FR-1997)	Dormane	Manganate
		Danzina (FR-1986)	Pesennaia 48
		Manganate	Mandore
		Zulus	Dandoura

GENERAL (2005), 8 vict., Arabian World Cup (Gr.1-PA) (2 fois), Malazgirt Trophy (Gr.1-PA), Qatar Cup (Gr.1-PA), Qatar Int'l Derby (Gr.2-PA), 2e H.H. The Emir's Sword (Gr.1-PA), Malazgirt Trophy (Gr.1-PA). Haras en 2012. Père de LADY PRINCESS, Qatar Int'l St. Gr.1-PA, Arabian Trophy des Pouliches Gr.1-PA, RIYAM, BINT GRINE, MY FIRST GENERAL, NEEF, RB LAM TARA...

1^{ère} mère

DIVANA, 2 vict. et 4 places à 3 et 4 ans, Prix du Printemps à Marseille, Quitaine à Toulouse, 2^e Premio Kassar Said à Grosseto, 3^e The Zaabeel Int'l St. à Newbury **Gr.1-PA**. Propre sœur de **DARMAN**. Mère de :

Digama (f., Al Sakbe), 1 **vict.** et 10 places en FR & QAT. Mère de :

MOTRAG (m., Amer), 2 **vict.**, Arabian Trophy des Poulains à Saint-Cloud **Gr.1-PA**, 3^e UK Arabian Derby à Doncaster **Gr.1-PA**, Dubai Int'l St. à Newbury **Gr.1-PA**, Prix Chéri Bibi à Toulouse **Gr.3-PA**, 4^e Dubai Int'l Arabian Races à Rome **L-PA**.

JEYOOSH (f., Amer), 2 **vict.** au MOR, Grand Prix de SAR Le Prince Héritier Moulay El Hassan à Casablanca **Gr.3-PA**, The President of The UAE Cup à Casablanca **L-PA**, 2^e Arabian Trophy des Juments à Chantilly **Gr.1-PA**.

DIVAMER (m. Amer) 2 **vict.**, Prix Tidjani à La Teste **Gr.3-PA**, Ourour à Toulouse, 2^e UK Arabian Derby à Ascot **Gr.1-PA**, Prix de l'AFAC à La Teste, 4^e Nat'l Day Trophy à Doha **Gr.2-PA**. Etalon.

Divaine (f., Darweesh), 1 place à 3 ans; IRE 93, classée "Très bon" à 6 ans sur 80 km (vitesse imposée). Poulinière.

L'Eau du Gange (m., Amer), 2 **vict.** en POL, 4 places.

Diese, (m., Général), 4 **vict.** au QAT, Al Ruwais Cup à Doha.

Princess Divana (f. 2019, General - voir ci-dessus), à l'entraînement en FR.

2^{ème} mère

DANZINA, 8 vict. de 3 à 6 ans en FR & ITY, Prix de l'ACA à Toulouse, 2^e Coupe d'Europe à Evry, 3^e The Dubai Int'l St. à Kempton. Mère de 8 vainqueurs dont :

DHEMIS (m., Daham), 6 **vict.** au QAT, H.H. The Emir's Sword à Doha **Gr.1-PA**, 2^e H.H. The Heir Apparent Trophy à Doha, 3^e Qatar Int'l Trophy à Doha **Gr.1-PA**.

DANZINON (m., Nuits St Georges), 6 **vict.** en FR et QAT, Trophée des Ecuries Royales, Prix Denouste à Toulouse. Etalon.

MEHNAH ex DANSE AVEC L'EAU (f., Manganate), 5 **vict.** aux UAE & BEL, H.H. Sheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan R3 à Abu Dhabi **Gr.2-PA**, 3^e H.H. Sheikh Khalifa Bin Zayed Al Nahyan R3 à Abu Dhabi **Gr.3-PA**. Poulinière.

DARMAN (m., Dormane), 5 **vict.** aux UAE & QAT, Sheikh K. Bin Zayed Al Nahyan Triple Crown R1 **Gr.3-PA**. Etalon.

DEMECO (m., Tornado de Syrah), 2 **vict.**, The Jumeirah Int'l St. à Newbury, The Abu Dhabi Championship à Baden-Baden.

DIVANA (voir ci-dessus).

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions de vente, étant reproduites sur les catalogues, sont réputées connues et acceptées sans réserve par les vendeurs et les acheteurs. Elles sont applicables à toutes les transactions réalisées par VENTES OSARUS. Elles sont régies par la loi du 10 juillet 2000 et des décrets n° 2001-650, 651, 652 du 19/07/2001 portant sur la réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, modifiée par la loi n° 2011-580 du 20 juillet 2011.

VENTES OSARUS, Opérateur de Ventes aux enchères publiques, a été agréé en date du 04 juin 2008 sous le n° 2008-660 par le Conseil des Ventes Volontaires aux enchères publiques.

Les Ventes étant publiques, l'entrée dans les établissements de vente est obligatoirement gratuite. La présentation des chevaux pouvant comporter des dangers, les visiteurs et amateurs circulent dans l'établissement à leurs risques et périls, et doivent se conformer aux recommandations qui leur sont faites par la direction des établissements de vente.

■ Article 1 - Ventes aux enchères publiques.

Les ventes aux enchères publiques sont conformément à la loi, effectuées par un commissaire priseur, ou à défaut par les Officiers Ministériels habilités.

VENTES OSARUS agit comme mandataire du vendeur qui donne entière subrogation à VENTES OSARUS en ce qui concerne la facturation et l'encaissement.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables en toutes leurs dispositions dès lors qu'elles ne sont pas contraires à celles énoncées avant la vente et consignée au procès-verbal.

Est assimilable à une vente aux enchères publiques quant aux dispositions qui sont applicables, la vente amiable de tout cheval qui a été présenté aux enchères par VENTES OSARUS et qui, en cas de rachat par le vendeur, fait l'objet d'une transaction ultérieure avec le concours de VENTES OSARUS en vertu des termes de la loi du 10 juillet 2000.

La responsabilité de VENTES OSARUS ne saurait être recherchée ni par le vendeur, ni par l'acheteur en dehors des limites de responsabilité ainsi définies et acceptées contractuellement par vendeur et acheteur. D'une façon générale, l'inobservation des conditions de vente ne pourra sans aucun prétexte engager la responsabilité de VENTES OSARUS vis-à-vis des acheteurs et des tiers.

■ Article 2. - Enchères.

Enchères minima : Chevaux à l'entraînement 2 000 €

Les ventes aux enchères ont lieu contre paiement comptant immédiat.

Conformément à la loi, les enchères seront indiquées et prises en euros légaux et toute conversion en devise étrangère est fournie à titre exclusivement d'information.

VENTES OSARUS se réserve le droit de refuser les enchères de tout enchérisseur n'offrant pas une solvabilité notoire. Sera notamment réputé tel, tout enchérisseur qui n'aura pas réglé sa précédente adjudication à VENTES OSARUS ou à tout autre organisme de vente.

VENTES OSARUS se réserve le droit d'exiger de tout enchérisseur, personne physique ou morale, ou de son mandataire, personne physique ou morale, toute garantie de paiement (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, une caution personnelle et solidaire du représentant légal du mandataire, une garantie bancaire à première demande...). Dans le cas où une telle garantie serait demandée par VENTES OSARUS, l'enchérisseur ou son mandataire s'interdit de participer à toute enchère jusqu'à ce que cette garantie ait été acceptée par écrit par Ventes Osarus. VENTES OSARUS se réserve le droit de demander que le versement du prix soit partiellement ou intégralement fait par chèque de banque.

Tout adjudicataire s'engage, immédiatement après l'adjudication du premier lot qu'il aura acquis au cours de la vente, à remettre à VENTES OSARUS une pièce d'identité ainsi qu'un chèque signé et, pour chaque lot dont il est déclaré adjudicataire, à remplir et signer un bon d'adjudication.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente en même temps sur un même cheval, soit à haute voix, soit par signe, et qu'ils réclament en même temps ce cheval après le prononcé de l'adjudication, ledit cheval sera immédiatement remis en adjudication au prix de la dernière enchère et tout le public sera admis à enchérir à nouveau. Le cheval sera alors adjudgé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Enchères en ligne :

Seules les personnes agréées par VENTES OSARUS peuvent enchérir en ligne. Pour ce faire, elles doivent adresser un courriel à VENTES OSARUS au minimum 24 heures avant le début de la vacation à laquelle elles souhaitent porter des enchères en ligne.

Après validation de la demande d'enregistrement, l'enchérisseur potentiel doit se connecter le jour de la vente sur la plateforme dédiée en saisissant son adresse email et le mot de passe confidentiel reçu de VENTES OSARUS. Le numéro et l'identité du lot, l'enchère en cours et le nombre d'enchères est indiqué sur la page. Pour mettre une enchère, il doit soit confirmer l'enchère qui se met automatiquement dans le cadre et cliquer sur « confirmer cette enchère », soit saisir le montant de l'enchère qu'il souhaite mettre si celle-ci est supérieure à celle indiquée automatiquement et cliquer sur « confirmer cette enchère ». Un message s'affiche lorsque l'enchérisseur est détenteur de l'enchère. Lorsque les enchères n'évoluent plus, le commissaire-priseur adjuge le lot et passe à la vente du lot suivant. Le détenteur de l'enchère finale est réputé adjudicataire du lot et en prendra livraison à la production par VENTES OSARUS d'un bon de sortie. L'adjudicataire est responsable de l'organisation de l'enlèvement du lot qu'il s'est vu adjudger [article 20 des présentes conditions]. VENTES OSARUS ne pourra être tenu responsable en cas de mort ou d'accident du cheval après l'adjudication du lot.

S'agissant de ventes au enchères en direct, en cas d'enchères simultanées, la priorité est donnée à la salle. La prise en compte des enchères par Internet ne pourra engager la responsabilité de VENTES OSARUS en cas de dysfonctionnement [problème de connexion, accessibilité de la plateforme, etc.] ou de défaut d'exécution (erreur, interruption ou omission dans la réception des enchères).

■ Article 3. – Chevaux mis en vente.

Les chevaux assimilés aux chevaux nés et élevés en France donnent droit aux primes aux propriétaires et éleveurs (voir article 86 du code des courses) et figurent sous la responsabilité du vendeur.

■ Article 4. – Renseignements à fournir par le vendeur.

Tout vendeur devra donner par écrit avant la vente les déclarations qui devront être portées, sous sa responsabilité, à la connaissance du public.

VENTES OSARUS répond seulement de la conformité des déclarations données par le vendeur avec celles qui sont données au public mais n'est nullement responsable de l'exactitude et de la sincérité des déclarations faites par le vendeur, notamment en ce qui concerne la désignation des chevaux, celles de leurs origines et pays de naissance, leur signallement, les gains, les engagements en course, les vices rédhibitoires, les dates de dernier service, le régime d'assujettissement à la TVA, etc.

Ainsi, le vendeur est-il tenu de signaler **par écrit avant la vente** les erreurs ou omissions figurant au catalogue afin que ces dernières soient **signalées au public par une annonce à la tribune avant la vente** et contresignée au procès verbal.

Tout vendeur qui n'aurait pas apporté, avant le début de la vente, un rectificatif écrit concernant les renseignements figurant au catalogue, au sujet des chevaux présentés par lui, sera considéré comme ayant approuvé ces renseignements et de ce fait, la responsabilité de leur exactitude lui incombera pleinement.

VENTES OSARUS attire l'attention des acheteurs sur les annonces qui sont faites à la tribune pendant la vente. En effet, ces annonces peuvent contenir des informations ne figurant pas au catalogue.

■ Article 5. – Examen vétérinaire.

VENTES OSARUS mandatera un vétérinaire qui, le jour de la vente, procédera à la vérification du signalement des chevaux. En cas d'enquête, le vendeur s'engage à autoriser, à ses frais, la prise de sang nécessaire ou toutes autres opérations requises pour rechercher l'identité du cheval.

VENTES OSARUS communiquera ses coordonnées aux acheteurs qui souhaiteront, à leur frais, se faire assister pour l'interprétation de tout dossier vétérinaire disponible auprès des vendeurs, avant chaque vacation.

Les vendeurs s'engagent à ce que les chevaux présentés en vente aient subi les vaccinations obligatoires prévues par le code des courses et **un test de Coggins négatif de moins d'un mois avant la vente.**

En l'absence de ce document l'animal ne pourra être présenté en vente.

En cas d'accident causé à un cheval ou par un cheval examiné par un acquéreur éventuel ou son vétérinaire, ceux-ci seront seuls responsables et devront en supporter toutes les conséquences directes et indirectes, vendeurs et acheteurs s'engageant à ne pas rechercher la responsabilité de VENTES OSARUS pour quelle que cause que ce soit et à renoncer à tout recours contre l'organisateur.

■ Article 6. – Prélèvements et analyses.

Dépistage des stéroïdes anabolisants androgènes (S.A.A), antiinflammatoires non stéroïdiens (A.I.N.S.) et biphosphonates applicables uniquement aux chevaux âgés de moins de quatre ans au 1er janvier de l'année en cours.

A partir du prononcé de l'adjudication, tous les risques attachés au cheval seront supportés par l'acheteur et aucune réclamation de sa part ne sera recevable s'il n'a pas réglé le montant total de l'achat au comptant. La procédure et les dispositions ci-dessous s'appliquent uniquement aux lots signalés ci-dessous.

Par lot, il faut entendre un cheval âgé de moins de quatre ans au 1er janvier de l'année en cours. **L'acheteur ne pourra pas demander l'annulation de la vente si l'administration de l'une ou plusieurs des substances mentionnées ci-dessus a fait l'objet d'un certificat vétérinaire et d'une annonce à la tribune.**

1 - Un lot sera rendu à son propriétaire vendeur dans le cas où il serait détecté dans le prélèvement de sang de ce lot, effectué le jour de la vente, dans l'emplacement désigné par VENTES OSARUS, la présence de S.A.A, d'A.I.N.S. et/ou de biphosphonates. Tous les frais engagés par l'acheteur seront alors à la charge du vendeur.

2 - Tout prélèvement sur le lot devra être effectué dans les conditions suivantes :

a) L'acheteur devra donner, de manière irrévocable, à VENTES OSARUS l'ordre d'effectuer un prélèvement sur ledit lot et de le faire analyser afin qu'il soit recherché la présence de S.A.A, d'A.I.N.S. et/ou de biphosphonates.

b) L'ordre de prélèvement donné par l'acheteur devra être effectué par ce dernier immédiatement après l'achat du lot et par signature du document qui sera présenté à l'acheteur par VENTES OSARUS en même temps que le bordereau d'adjudication. Seul un ordre donné selon cette procédure pourra être accepté par VENTES OSARUS.

c) Dès l'acceptation de l'ordre de prélèvement par VENTES OSARUS, le lot devra être conduit directement du ring de vente à l'emplacement désigné par VENTES OSARUS. Un membre de l'équipe vétérinaire désigné par VENTES OSARUS effectuera un prélèvement sur ledit lot.

d) Ce prélèvement comportera deux échantillons sanguins [A et B] qui seront envoyés pour analyse au Laboratoire des courses hippiques (LCH) de Verrières-le-Buisson.

e) L'échantillon B ne sera analysé qu'en cas d'analyse de confirmation demandée par le vendeur, dans le laboratoire de son choix, selon les dispositions prévues par le code des courses au galop en France.

3 - Les résultats de l'analyse de sang de ce lot et la décision en émanant seront communiqués uniquement à l'acheteur et au vendeur.

4 - En cas de détection d'une ou plusieurs substances appartenant aux catégories citées ci-dessus, la décision sera notifiée au vendeur et à l'acheteur et VENTES OSARUS ne pourra être tenu pour responsable des pertes et des frais supportés par l'une ou l'autre des parties découlant de cette décision.

5 - Dans le cas où, l'acheteur ferait sortir le lot de l'Union Européenne avant que VENTES OSARUS ait pu être informé des résultats de l'analyse du prélèvement de sang effectué sur ledit lot, il sera tenu de conserver le lot et d'en payer l'intégralité du prix d'achat, et ce, même si les résultats font apparaître la présence de S.A.A,

d'A.I.N.S. et/ou de biphosphonates.

6 - Dans tous les autres cas, si l'acheteur décide de retourner le lot au vendeur, une telle décision doit être notifiée à VENTES OSARUS par courrier postal ou électronique dans les sept jours à compter de la date à laquelle VENTES OSARUS informe l'acheteur du résultat positif de l'analyse du prélèvement A. La décision devra être notifiée par écrit à VENTES OSARUS à son siège social (88 ROUTE D'ORBEC, 14100 LISIEUX), et ne sera traitée par VENTES OSARUS que si elle l'a expressément acceptée.

7 - En l'absence d'une telle notification, l'acheteur sera tenu de conserver le lot et de régler l'intégralité de son prix d'achat.

8 - Dès que VENTES OSARUS aura accusé réception de la notification de refus de vente de l'acheteur, VENTES OSARUS notifiera à son tour au vendeur qui aura alors la possibilité de solliciter l'analyse de confirmation sous un délai de sept jours à compter de la date de la réception de la notification par VENTES OSARUS. Pendant la durée de l'analyse de confirmation, le lot reste sous la responsabilité de l'acheteur.

9 - L'acheteur supportera tous les risques attachés au lot à compter du prononcé de l'adjudication et aucune réclamation de sa part ne sera recevable dans le cas où il n'aurait pas payé le montant total du prix d'achat du lot au comptant.

10 - À compter de la réception par VENTES OSARUS de la notification de l'acheteur visée au point 6 et en l'absence de demande d'analyse de confirmation par le vendeur, la vente sera résolue de plein droit et le vendeur devra récupérer, à ses frais, le dit lot auprès de l'acheteur. Sous aucun prétexte, le retour du lot dans les locaux de VENTES OSARUS ne pourra être accepté. Si le résultat de l'analyse de l'échantillon B confirme la présence de la ou des substance(s) détectée(s) dans l'échantillon A, la vente sera également résolue de plein droit.

11 - Si l'acheteur décide de retourner le lot au vendeur conformément à tout ce qui précède, le vendeur devra : a) payer à VENTES OSARUS sur présentation de facture tous frais et dépenses réglées par elle et attachées au prélèvement et aux analyses ainsi que les commissions prévues aux conditions de vente par les acheteurs et par les vendeurs si la vente n'avait pas été résolue. b) indemniser VENTES OSARUS de tous frais et dépenses de toute nature que ce soit qui découleraient de sa décision et qu'elle aurait à supporter (frais de procès, assignation...).

12 - Sous réserve des dispositions prévues au paragraphe 11 ci-dessus, les frais et charges de prélèvement et d'analyses seront en totalité à la charge de l'acheteur.

Toutes notifications relatives aux présentes dispositions définies dans cet article devront être effectuées par écrit et envoyées **par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax ou par courrier électronique** au vendeur ou à l'acheteur à l'adresse indiquée sur la réquisition de vente ou sur le bon d'adjudication, selon le cas où à leur domicile ou siège social habituel. Cette notification sera réputée avoir été donnée le jour de sa date de réception par le destinataire.

Piroplasmose

La procédure et les dispositions ci-dessous s'appliquent uniquement au lot et ne modifient en aucune façon les conditions de vente quant au règlement comptant des achats. Par lot, il faut entendre un foal, un yearling, un deux-ans, un cheval ou une jument à l'entraînement ou sortant de l'entraînement.

1 - Sauf s'il a été annoncé à la tribune comme étant positif à la Piroplasmose Equine, un lot sera rendu à son propriétaire vendeur dans le cas où le prélèvement de sang de ce lot, effectué à la demande de l'acheteur au plus tard le lendemain de la vente sur le lieu de vente, par le vétérinaire désigné par VENTES OSARUS et analysé par un laboratoire agréé selon les méthodes Elisa + IFAT et la méthode PCR, mettra en évidence la séropositivité à Theileria Equi ou Babesia Caballi, selon les normes et les seuils définis par l'O.I.E.

2 - Conditions de la demande de recherche de positivité à la Piroplasmose Equine :

- L'acheteur devra donner par écrit et de manière irrévocable à VENTES OSARUS, le jour de la vente, l'ordre d'effectuer un prélèvement sur le lot et de le faire analyser afin de rechercher une éventuelle séropositivité à la Piroplasmose Equine (tous frais de prélèvement et d'analyse seront à la charge de l'acheteur).
- VENTES OSARUS mandatera un vétérinaire afin d'effectuer le prélèvement au plus tard le lendemain de la vente sur le lieu de vente.

Seul un ordre donné selon cette procédure sera accepté par VENTES OSARUS.

3 - Les résultats de l'analyse de sang du lot seront communiqués à l'acheteur et au vendeur par VENTES OSARUS.

4 - Dans le cas où, l'acheteur ferait sortir le lot de l'Union Européenne avant que VENTES OSARUS ait pu être informé des résultats de l'analyse du prélèvement de sang effectué sur ledit lot, il sera tenu de conserver le lot et d'en payer l'intégralité du prix d'achat, et ce, même si les résultats mettent en évidence la séropositivité à la Piroplasmose Equine.

5 - Dans tous les autres cas, si l'acheteur décide de retourner le lot au vendeur, la décision doit être notifiée à VENTES OSARUS par courrier postal à son siège social ou par email dans les sept jours à compter de la date à laquelle VENTES OSARUS informe l'acheteur du résultat positif de l'analyse du prélèvement.

6 - VENTES OSARUS ne pourra être tenu pour responsable des pertes et des frais supportés par l'une ou l'autre des parties.

■ Article 7. – Absence.

Pour tout sujet accepté, figurant au catalogue de cette vente et non présenté pour quelle que cause que ce soit, le vendeur devra régler les frais d'inscription qui figurent sur le bordereau afférent à chaque vacation.

En sus de l'inscription, le vendeur devra verser à VENTES OSARUS la somme de 750€ (sept cent cinquante euros) sauf en cas de certificat vétérinaire (produit le jour de la vente) attestant l'impossibilité absolue d'être présenté (mort, accident, maladie grave).

VENTES OSARUS se réserve le droit de présenter une requête à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance compétent, à l'effet de faire désigner un expert pour constater l'état de l'animal.

Cette somme sera automatiquement due en cas d'absence causée par la présentation du cheval à une autre vente. En cas de vente amiable antérieure à la vacation ou dans le mois qui suit la vacation, cette somme de 750€ sera exigible et s'ajoutera de plein droit aux frais prévus à l'article 23.

■ Article 8. – Papier d'origine.

Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de papier en règle comprenant notamment la **carte d'immatriculation, le document d'accompagnement ou le livret signalétique ainsi que d'un certificat de TEST DE COGGINS négatif de moins d'un mois et d'un certificat de saillie pour les juments pleines quelle que soit la nature du contrat de saillie.**

Ces papiers devront être obligatoirement remis avant la vente par le vendeur à VENTES OSARUS. La responsabilité du vendeur pourra être recherchée au cas où ces documents n'auraient pas été remis en temps utile, et ce sans préjudice du droit pour VENTES OSARUS de refuser la présentation de l'animal à la vente.

En aucun cas, VENTES OSARUS, s'il était toutefois procédé à la vente de l'animal, ne sera responsable de l'absence des documents requis.

■ Article 9. – Garanties par le vendeur.

Les chevaux présentés aux enchères publiques sont vendus avec les garanties ordinaires de droit.

Aucune réclamation, même en cas de vice rédhibitoire n'est recevable, si l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat au comptant.

a) Garantie concernant les vices rédhibitoires.

Le vendeur doit garantir l'acquéreur contre les vices rédhibitoires énumérés par des articles L213-1 et suivants et R213-1 et suivants du code rural et non déclarés par lui avant la vente.

Les vices d'écurie tels que le tic à l'appui, à l'air, à l'ours, le cheval qui tourne dans le box, doivent être annoncés à la tribune, faute de quoi, la résolution de vente peut être demandée par l'acheteur.

Toute action fondée sur lesdits vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur conformément aux dispositions prévues par les articles L213-1 et suivants du code rural, c'est-à-dire dans les 10 jours de la vente (le cachet de la poste faisant foi) non compris le jour de celle-ci, à l'exception de la fluxion périodique et de l'anémie infectieuse pour lesquelles le délai est de 30 jours non compris le jour de la vente. Tout délai expire le dernier jour à 24 heures. Le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Dans lesdits délais, et à peine d'irrecevabilité, l'acheteur doit présenter au Juge du Tribunal d'Instance où se trouve l'animal une requête afin d'obtenir la nomination d'experts chargés de dresser procès-verbal de l'examen de l'animal.

Dans ces mêmes délais, l'acheteur doit aviser le vendeur ainsi que VENTES OSARUS (par lettre recommandée) et joindre un certificat vétérinaire stipulant le vice, de la présentation de sa requête au Juge du Tribunal d'Instance.

Tout acquéreur qui, par lui-même ou par l'intermédiaire de son vétérinaire mandaté à cet effet, aura eu ou aurait pu avoir accès aux dossiers vétérinaires ou aux informations disponibles au secrétariat, sera présumé en connaître la teneur et ne pourra s'en prévaloir au titre des vices cachés pour obtenir la résolution de la vente.

À défaut d'avoir eu accès à ces informations et si dans le mois qui suit le jour de la vente, l'acquéreur estime qu'un vice caché affecte le cheval, celui-ci pourra, à ses frais, avec l'accord du vendeur, demander une expertise amiable afin d'apprécier le bon fond de sa réclamation. Cette expertise sera faite aussitôt par un expert vétérinaire agréé par les deux parties. La durée des opérations ne pourra être opposée par le vendeur comme motif d'irrecevabilité à toute action ultérieure. Les parties pourront s'engager, sauf vice de forme, à accepter les conclusions dudit expert.

En toutes circonstances, l'action en résolution de vente, engagée par l'acheteur doit être rédigée directement contre le vendeur dont le nom lui sera transmis par VENTES OSARUS, à toute réquisition de sa part. En aucun cas, cette action ne peut mettre en cause VENTES OSARUS, qui ne peut être tenu responsable.

b) Vente de poulinières ou d'étalons.

Tout vendeur de poulinières est tenu de préciser au catalogue : la production de la jument, année par année, depuis son entrée au haras, avec pour les produits disparus, les mentions : mort-né, mort au naissant ou mort accidentellement ; la date de la dernière saillie ; l'état présumé de gestation, les avortements, les jumeaux.

Le vendeur est responsable de l'exactitude de ces renseignements. Tout recours de la part de l'acheteur pour erreur ou omission ne peut être exercé que contre le vendeur. Au cas où un renseignement important figurant au catalogue, ou annoncé à la Tribune à la demande du vendeur, s'avérerait incomplet ou inexact, la vente pourrait être résiliée à la demande de l'acheteur, dans un délai d'un mois après la vente.

Le vendeur peut faire annoncer à la Tribune la confirmation de l'état de gestation, en produisant à l'appui un certificat vétérinaire établi dans les 10 jours précédant la vente. L'acheteur est en droit de faire examiner la poulinière par un vétérinaire agréé par le vendeur dans les 24 heures après la vente **et avant qu'elle ait quitté l'Établissement**. Si le diagnostic de gestation qui en résulte s'avérerait contraire aux déclarations du vendeur, la vente serait annulée de plein droit.

Toute poulinière vendue « vide » après indication qu'elle a été saillie, et qui s'avèrera « pleine » par la suite, devra être rendue au vendeur. Celui-ci devra bien entendu, restituer à l'acheteur le prix de l'acquisition augmenté d'un intérêt de 12 % l'an, les frais de vente, le prix de la pension au tarif en vigueur et ce, dans les 15 jours de la lettre recommandée de l'acheteur l'avisant que la poulinière a été reconnue pleine. L'acquéreur aura toutefois la possibilité de conserver la poulinière, s'il le désire, en offrant au vendeur le simple remboursement du prix de la saillie, sans aucun frais supplémentaire. Dans le cas où l'acquéreur aura laissé pouliner la jument, il sera considéré comme ayant accepté de régler le prix de la saillie que le produit soit né viable, ou non.

L'acheteur éventuel d'une pouliche sortant de l'entraînement est en droit, avant la vente, de demander au vendeur l'autorisation de la faire examiner par un vétérinaire agréé par le vendeur, en vue de s'assurer de son aptitude à la reproduction, en particulier en ce qui concerne l'état de ses organes génitaux.

Tout vendeur d'étalon, ou de cheval susceptible de faire un étalon, s'engage vis-à-vis de l'acquéreur, en particulier du Service des Haras nationaux français, à accepter à la demande de l'acquéreur l'annulation de la vente de l'animal, au cas où celui-ci n'aurait pas satisfait dans les 30 jours suivant la vente, aux tests usuels de fécondité, et, en ce qui concerne le Service des Haras français, aux épreuves réglementaires de ce dernier.

c) Présentation des chevaux.

Les vendeurs devront s'assurer que chaque cheval présenté porte bien le numéro qui lui est affecté au catalogue. En cas d'erreur ou de confusion, la responsabilité leur en incombera entièrement et ne pourra être

attribuée à VENTES OSARUS.

d) Signalement et vaccination des chevaux.

Se reporter à l'article 5. – Examen vétérinaire.

e) Chevaux vendus sur décision de justice.

Les chevaux vendus sur décision de justice, sont vendus en l'état, sans garantie d'aucune sorte, sous couvert de l'article 1649 du code civil.

■ Article 10. – Obligation des vendeurs.

Les chevaux à vendre devront arriver **au plus tard la veille de la vente** munis d'un licol et d'une longe. Le licol deviendra la propriété de l'acheteur.

En outre, sous peine de ne pas être admis à la vente, ils devront obligatoirement être munis d'un mors ou chifrez.

Dans le cas où l'état général du cheval serait manifestement insuffisant, VENTES OSARUS se réserve le droit de refuser la présentation du cheval, sans pénalité à sa charge.

Les vendeurs auront l'obligation d'assurer la présence d'un homme d'écurie choisi et rémunéré par eux et placé sous leur responsabilité jusqu'à trois chevaux présentés. Cet homme d'écurie sera gardien des chevaux de leur arrivée sur le lieu de la vente au plus tard la veille de la vente et jusqu'à leur prise en possession par les acheteurs ou bien jusqu'au départ des chevaux en cas d'inventu. Un homme supplémentaire devra être fourni par eux, par fraction de trois chevaux.

Le vendeur devra expressément être présent ou représenté au moment de la vente de ses chevaux afin de prendre toutes les décisions pouvant être nécessaires et notamment dans le cas de folle enchère.

■ Article 11. – Responsabilité des dommages causés par l'animal ou causés à l'animal.

En cas d'accident causé à un cheval ou par un cheval examiné par un acquéreur éventuel ou son vétérinaire, se reporter à l'article 5. – Examen vétérinaire.

Jusqu'à la vente, c'est-à-dire, jusqu'au prononcé de l'adjudication, les chevaux ou les lots à vendre, restant sous la seule garde et responsabilité du vendeur, VENTES OSARUS ne peut être rendue responsable ni des accidents, ni des maladies ou des dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Il est précisé que le propriétaire vendeur devra assurer la garde par lui-même ou ses préposés des chevaux durant tout le temps de leur présence sur le lieu de vente (déchargement des chevaux, accompagnement jusqu'au box, présence dans le box le jour et la nuit, prise de nourriture et d'eau, promenade, présentation aux canters, présentation aux acheteurs, chargement en cas d'inventu, etc.). La société VENTES OSARUS se borne à mettre à disposition des vendeurs un box ainsi que du foin et de l'eau.

Les risques d'incendies et les pertes et dommages restent également entièrement à la charge des vendeurs.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement et de conduite de la gare au lieu de la vente et réciproquement, et toutes autres opérations similaires, sont faites pour le compte et aux frais, risques et périls du vendeur.

Aussitôt après l'adjudication, l'acquéreur se substitue au vendeur pour ces responsabilités.

Le fait que VENTES OSARUS, par ses préposés ou non, accepte de se charger pour le compte du propriétaire (vendeur ou acheteur) des opérations d'embarquement, de débarquement ou d'expédition, n'entraîne nullement novation aux conditions ci-dessus stipulées. De surcroît, acquéreurs et vendeurs sont toujours libres de se charger des embarquements ou débarquements.

■ Article 12. – Vente sans réserve.

La vente étant volontaire, le vendeur ou son mandataire pourra toujours racheter l'animal présenté par lui s'il estime les enchères insuffisantes à la vente, à condition que la déclaration en soit faite par le vendeur lui-même ou son mandataire porteur d'un pouvoir écrit. La déclaration devra être faite à la Tribune, au moment même du rachat qui devra être consigné au procès-verbal. Le vendeur supportera alors les frais de rachat dont les montants sont indiqués sur le bordereau d'inscription.

■ Article 13. – Vente pour dissolution d'association.

Quand une vente sera indiquée pour cause de dissolution d'association entre copropriétaires, elle sera obligatoirement sans réserve pour la totalité du cheval mis en vente, de telle sorte qu'un copropriétaire ne pourra jamais racheter ou retirer la part qu'il détient dans la copropriété. Par contre, l'un quelconque des copropriétaires pourra toujours enchérir pour son propre compte sur la totalité du lot et se le faire adjudger ; dans ce cas, les frais d'achat seront exclusivement sur la part qui ne lui appartenait pas et les frais de rachat sur la part qui lui appartenait.

■ Article 14. – Modalités de paiement.

Toutes les ventes aux enchères sont réputées au comptant. Seul le vendeur peut autoriser par écrit l'adjudicataire à régler à terme aux conditions précisées dans l'acceptation écrite du vendeur. Cet écrit devant être porté à la connaissance de VENTES OSARUS.

En cas de délai de paiement accordé par le vendeur, la livraison du cheval ne pourra intervenir qu'après complet paiement du prix. L'adjudicataire autorise VENTES OSARUS à placer le cheval en hébergement, soit chez le vendeur, soit dans un haras, aux frais de l'adjudicataire et à ses risques.

La livraison du cheval avant le paiement intégral du prix ne pourra intervenir qu'avec l'accord express et écrit du vendeur.

Seul le vendeur peut autoriser par écrit l'adjudicataire à régler le montant de l'adjudication à réception de sa facture et autoriser le cheval à quitter la vente avant que le paiement soit effectué entre les mains de VENTES OSARUS.

■ Article 15. – Règlement du vendeur.

Le vendeur sera réglé des sommes lui revenant, après encaissement du règlement de l'acheteur par VENTES OSARUS, sauf :

- si le vendeur est débiteur d'une somme quelconque à l'égard de VENTES OSARUS.
- en cas de folle enchère (article 16).
- dans l'hypothèse où, l'adjudicataire n'ayant pas réglé le prix de vente, VENTES OSARUS propose au vendeur, dans le délai de 12 jours de la vente, de demander la revente sur folle enchère, mais le vendeur refuse cette revente sur folle enchère et refuse également la résolution de plein droit de la vente (article 16 § 2).
- s'il existe un litige quelconque entre le vendeur et l'acheteur ou tout autre tiers (notamment, demande en nullité ou en résolution de la vente, saisie, opposition au paiement, etc.).
- si les prélèvements et analyses stipulés à l'article 6 des présentes, ou tout autre test demandé par l'adjudicataire et accepté par le vendeur, s'avèrent positifs.

En toute hypothèse, aucun paiement ne sera effectué avant le résultat des prélèvements et analyses stipulés à l'article 6 des présentes ou de tout autre test demandé par l'acquéreur et accepté par le vendeur, postérieurement à la vente.

En outre, aucun règlement du vendeur ne pourra intervenir avant l'expiration des délais pour vices rédhibitoires, soit le 30ème jour après la vente (voir article 9).

VENTES OSARUS ne réglera le vendeur qu'à hauteur des sommes disponibles et se réserve le droit de faire compensation entre les créances et les dettes d'un même vendeur au moment même de l'adjudication.

Si VENTES OSARUS consent expressément une avance au vendeur sur le prix d'adjudication, VENTES OSARUS serait dès lors immédiatement et irrévocablement subrogée dans les droits du vendeur pour le recouvrement des sommes dues par l'acheteur.

Le vendeur, assujéti à la T.V.A. est le seul responsable de la déclaration et du paiement de la T.V.A. auprès des autorités fiscales compétentes.

■ Article. 16- Folle enchère

- Folle enchère le jour de la vente

VENTES OSARUS se réserve expressément le droit de faire procéder, le même jour, au cours de la même vacation, à la revente sur folle enchère d'un cheval dont l'acquéreur s'avérerait défaillant ou incapable, sans que la différence de prix ne puisse lui être réclamée.

De même, lorsque l'acquéreur sera considéré par VENTES OSARUS comme ne présentant pas les garanties suffisantes, VENTES OSARUS sera autorisée à défaut de paiement comptant, à remettre l'animal en vente sur folle enchère le jour de l'adjudication, au cours de la même vacation, sans mise en demeure ni formalité de justice, aux risques et périls de l'adjudicataire fol enchérisseur qui du seul fait de sa folle enchère engage sa responsabilité financière auprès du vendeur au titre des frais de la première vente comme de la vente sur folle enchère. Il sera tenu de payer la différence entre son prix d'adjudication et celui de la revente sur folle enchère sans pouvoir prétendre à conserver l'excédent, s'il en existe, cet excédent revenant au vendeur. De même et dans les mêmes conditions, si immédiatement après l'adjudication, l'enchérisseur n'est pas retrouvé pour signer son bon d'achat, le cheval sera représenté aux enchères au cours de la même vacation. Dans cette hypothèse, la responsabilité de VENTES OSARUS ne pourra en aucun cas être recherchée ni par le vendeur, ni par l'adjudicataire défaillant. VENTES OSARUS sera seul juge des cas, quels qu'ils soient, de folle enchère.

- Folle enchère postérieure à la vente

Si VENTES OSARUS constate la défaillance de l'adjudicataire qui n'a pas réglé le prix et/ou ne présente pas les garanties suffisantes sur son paiement, elle en informera le vendeur.

L'adjudicataire défaillant sera mis en demeure par VENTES OSARUS de régler le prix.

Si cette mise en demeure reste infructueuse, sur demande du vendeur, le cheval sera remis en vente sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant lors d'une vente ultérieure de VENTES OSARUS ou d'une autre maison de vente spécialisée. L'adjudicataire défaillant aura l'obligation de régler la différence entre le prix d'adjudication initial augmenté des frais et le prix d'adjudication atteint lors de la revente, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Si le vendeur ne souhaite pas bénéficier de la folle enchère, il en informera officiellement VENTES OSARUS. A la demande du vendeur, la vente sera résolue de plein droit dans les conditions de l'article L. 321-14 du Code de commerce. Le cheval lui sera restitué par l'adjudicataire défaillant, sans préjudice de dommages-intérêts qui pourront être dus par l'adjudicataire défaillant.

■ Article 17. Paiement par l'acheteur. - Retrait des papiers.

A. En cas de non paiement, VENTES OSARUS avisera par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Qu'il dispose de huit jours francs pour régler son adjudication ;
- Que passé ce délai un intérêt de 0,5 % H.T. par mois, sera facturé rétroactivement à compter du premier jour de la vente, sur le montant total de la facture ; au delà de 4 mois de retard de paiement, le taux des intérêts sera porté à 0,75% H.T. par mois ;
- Que VENTES OSARUS se réserve le droit de transmettre le dossier à son avocat qui se chargera du recouvrement ;
- Que tous les frais et honoraires encourus par VENTES OSARUS pour le recouvrement de la créance seront à la charge du débiteur ou de son mandant, qui s'y obligent, ils ne seront toutefois pas inférieurs à 10 % du montant à recouvrer.

B. En cas de vice rédhibitoire, de litige ou de procédure de résolution de vente, les fonds seront bloqués par VENTES OSARUS.

C. Toute personne qui porte des enchères est réputée les porter pour elle-même à moins d'être porteur d'un pouvoir écrit de la personne pour le compte de laquelle elle a porté les enchères et s'engager expressément en qualité de caution solidaire dudit tiers, pour le montant intégral de l'adjudication. Le mandataire dont le nom sera mentionné au procès-verbal sera responsable de son achat en cas de défaillance du mandant. Au cas où l'adjudicataire ne posséderait pas de mandat exprès, il sera co-débiteur avec celui qui se révélera d'une façon ou d'une autre être le mandant dudit adjudicataire.

D. Tout paiement devra avoir lieu par l'intermédiaire de VENTES OSARUS et sera exigé dans sa totalité pour

le montant de la facture. Le paiement du prix des sujets exportés hors de France devra s'effectuer par l'Office des Changes, par transfert de devises, et à l'ordre de VENTES OSARUS. Ce n'est qu'après règlement intégral de ventes factures que les acquéreurs pourront obtenir les papiers concernant leur achat en faisant la demande à VENTES OSARUS.

Le paiement comprendra le prix de l'adjudication et sera majoré des frais de ladite adjudication. Ces frais, ainsi que le prix, sont exigibles immédiatement sans attendre la remise des papiers, à peine de revente sur folle enchère.

Le règlement au vendeur ne pourra être fait que lorsque VENTES OSARUS sera en possession de tous les papiers concernant les chevaux passés en vente.

■ Article 18. – Clause de réserve de propriété.

Les ventes sont soumises à une clause de réserve de propriété au bénéfice du vendeur. En conséquence, l'adjudicataire ne pourra pas revendre, louer, prêter, donner en gage ou nantir le cheval avant le complet paiement du prix à VENTES OSARUS.

L'adjudicataire sera tenu d'informer tout tiers de l'existence de cette clause de réserve de propriété et devra informer VENTES OSARUS de tout événement qui pourrait avoir des conséquences sur la propriété ou la possession du cheval (procédure collective, liquidation, saisie, etc.).

En conséquence de la clause de réserve de propriété, le vendeur restera propriétaire du cheval jusqu'au complet paiement du prix et pourra, si l'adjudicataire n'a pas réglé le prix, reprendre possession du cheval en quelque lieu et en quelque main qu'il se trouve et recouvrera le droit d'en disposer, la vente étant alors résolue de plein droit. Le cheval pourra être remis en vente aux enchères publiques et l'adjudicataire défallant sera tenu de la différence entre le prix d'adjudication initial augmenté des frais acheteur et le prix au marteau obtenu lors de la revente, sous réserves de tous dommages-intérêts.

Nonobstant la clause de réserve de propriété, tous les risques (décès, accident, maladie, etc.) et toutes les charges (entretien, frais de toutes nature, etc.) liés au cheval sont transférés à l'acheteur au moment de l'adjudication.

L'adjudicataire ou son mandataire s'interdisent de faire sortir le cheval objet de l'adjudication du territoire de la France métropolitaine tant que le prix de vente n'aura pas été intégralement payé à VENTES OSARUS.

■ Article 19. – Election de domicile.

VENTES OSARUS peut demander à un acquéreur étranger d'élire domicile en France chez son entraîneur ou son courtier, dans l'intérêt commun des parties et notamment pour accélérer les transmissions de toutes informations et de tous documents entre elles.

■ Article 20. – Bons de sortie.

Aucun cheval, vendu ou non vendu, ne peut quitter l'établissement sans bons de sortie. Celui-ci doit être retiré au secrétariat de la vente.

Avant de prendre possession de leur cheval, les acheteurs doivent se présenter au secrétariat de la vente pour régler le montant de leur achat ou pour en indiquer les modalités, afin que leur soit délivré le bon de sortie indispensable à l'enlèvement.

Le bon de sortie sera signé par l'acheteur ou son mandataire pour attester de la prise en charge par lui du ou des chevaux vendus.

Sauf opposition expresse du vendeur auprès de VENTES OSARUS dans la demi-heure suivant la vente, celle-ci laissera sortir le lot vendu, à la demande de l'acheteur ou de son mandataire, sans que la responsabilité de VENTES OSARUS puisse être engagée de ce fait.

Les chevaux devront avoir quitté l'Etablissement au plus tard le lendemain de leur présentation à 12 h. Passé ce délai, des frais de pension (30€ H.T./par jour) seront facturés à l'adjudicataire. Les chevaux non repris à ce moment seront transportés aux frais de l'acquéreur ou du vendeur en cas d'inventu dans un haras. Le cheval ne pourra pas quitter ce haras avant paiement intégral de la facture acquéreur et du prix du transport et du gardiennage.

■ Article 21. – Frais à la charge des vendeurs.

Ces frais figurent sur le bordereau afférent à chaque vacation.

Les rachats devront être impérativement signalés le jour même de la vente, faute de quoi les frais habituels d'achat seront facturés.

Tout rappel de taxes ou droits qui pourrait être fait par une administration de l'Etat ou des Communes au-delà des taxes et droits actuels, serait à la charge des vendeurs.

Les bordereaux adressés aux vendeurs, devront être réglés à réception. En cas de non règlement, VENTES OSARUS adressera aux vendeurs une mise en demeure de régler dans les 8 jours. Passé ce délai, un intérêt de 0,75 % H.T. par mois sera facturé rétroactivement sur le montant total de la facture à compter de la date de facturation.

■ Article 22. – Frais à la charge des acheteurs.

Aux enchères et à l'amiable, en sus du prix de l'adjudication payable au comptant, l'acheteur sera redevable des frais d'achat.

Tous les chevaux sont vendus avec T.V.A., en sus du prix d'adjudication, sauf s'il en est annoncé autrement le jour de la vente, avant la mise aux enchères d'un cheval déterminé. Chaque cheval pourra être totalement ou partiellement exonéré de T.V.A. ainsi qu'il sera annoncé le jour de la vente avant sa mise aux enchères.

Il est précisé que pour les chevaux non soumis à T.V.A., le nom et les coordonnées de l'acheteur devront être transmises au vendeur. L'acheteur pourra, après la vente, informer la société VENTES OSARUS que même si le vendeur n'est pas soumis au régime de la T.V.A., il souhaite que la vente soit soumise à la T.V.A.

1) Frais d'achat :

Adjudication inférieure ou égale à 15 000 € H.T. : 7 %

Adjudication au-delà de 15 000 € H.T. : 6 %

2) Taxe T.V.A. : Assiette de calcul = adjudication + frais d'achat.

Au taux de 10% pour les juments ayant été saillies, les pouliches sortant de l'entraînement devant être saillies dans la saison, les étalons et parts d'étalons.

Au taux de 20% pour tous les autres animaux, chevaux en âge de courir, yearlings et foals.

a) Le calcul de la T.V.A. donne lieu à 5 cas :

- L'acheteur est assujéti à la T.V.A. en France : facturation de la T.V.A. (T.V.A. récupérable par l'acheteur)
- L'acheteur est assujéti à la T.V.A. dans un pays de l'Union européenne autre que la France et fournit son numéro d'identification intracommunautaire, le cheval étant livré dans un pays membre de l'Union européenne : exonération de T.V.A. (présentation d'un justificatif de la livraison obligatoire).
- L'acheteur est assujéti à la T.V.A. dans un pays de l'Union Européenne autre que la France et fournit son numéro d'identification intracommunautaire, le cheval restant en France : autoliquidation de la TVA par le preneur (Art. 283.1 du CGI).
- L'acheteur est non assujéti à la T.V.A. ni en France, ni dans un autre pays : facturation de la T.V.A. (T.V.A. non récupérable par l'acheteur).
- Le cheval est exporté hors de l'Union européenne : exonération de T.V.A. sur présentation du document douanier attestant l'exportation (DAU N° 3 original) et mentionnant VENTES OSARUS comme exportateur.

b) Les chevaux sous le régime de l'importation temporaire, vendus, donnent lieu à 4 cas :

- L'acheteur est assujéti à la T.V.A. dans un pays de l'Union européenne autre que la France et fournit son numéro d'identification intracommunautaire, le cheval étant livré dans un pays membre de l'Union européenne : exonération de la T.V.A. (présentation d'un justificatif de la livraison obligatoire).
- L'acheteur est assujéti à la T.V.A. dans un pays de l'Union européenne autre que la France et fournit son numéro d'identification intracommunautaire, le cheval restant en France : facturation de la T.V.A.
- L'acheteur est non résident de l'Union européenne et souhaite maintenir le cheval en importation temporaire : pas de facturation de la T.V.A. mais les frais de transfert de l'importation temporaire sont à la charge de l'acheteur.

Le sujet est exporté immédiatement ; exonération de la T.V.A. à la seule condition que le document d'admission temporaire soit régularisé par l'acheteur auprès du bureau de douane d'importation.

VENTES OSARUS décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur.

■ Article 23. – Indemnités de non-présentation de chevaux inscrits.

Pour tout cheval dont l'inscription aura été acceptée par VENTES OSARUS et qui sera vendu à l'amiable avec ou sans concours de VENTES OSARUS même si l'opération est faite en dehors de l'Etablissement de vente dans les deux mois précédents ou le mois suivant la vacation dans laquelle il était inscrit, le vendeur aura à régler 750€, plus 10 % du prix moyen de la vacation à laquelle était inscrit son cheval.

■ Article 24. – Commissions aux intermédiaires.

Les intermédiaires (entraîneurs ou courtiers) intervenant pour leur compte ou le compte de propriétaires dans l'achat d'un cheval et présent le jour de la vente recevront selon l'usage **une commission sur toute adjudication égale ou supérieure à 1.500 €.**

Cette commission sera versée à l'intermédiaire après paiement du cheval, à la condition que celui ait adressé à VENTES OSARUS une facture par cheval de 5% du montant de l'adjudication en faisant impérativement ressortir la T.V.A. à 20%, si celui-ci est assujéti et ce dans un délai maximum de 1 mois après la vente. **Passé ce délai, toute facture sera nulle et non avenue et aucune commission ne pourra être réglée par VENTES OSARUS. VENTES OSARUS se réserve le droit de compenser les dettes et les créances d'un intermédiaire.**

■ Article 25. – Engagement.

Vendeurs et acquéreurs sont soumis aux règlements de France Galop pour tout ce qui concerne les engagements et les forfaits des animaux présentés à la vente.

■ Article 26. – Refus de présentation.

VENTES OSARUS se réserve le droit de refuser la présentation de certains chevaux le jour de la vente et notamment si les modèles de ceux-ci sont insuffisants.

■ Article 27. – Résolution de vente.

Tout vendeur sera tenu, en cas de résolution de vente pour quelque cause que ce soit, de rembourser à l'acquéreur les frais et honoraires de vente ainsi que toutes les dépenses occasionnées à l'acquéreur pour la conservation de l'objet en litige en France.

En cas d'exportation, les frais de séjour à l'étranger et de rapatriement en France sont à la charge de l'acheteur. En aucun cas, l'action en résiliation de vente ne peut mettre en cause VENTES OSARUS qui ne peut être tenu pour responsable.

Il est expressément convenu que l'acheteur sera déchu de toute action à l'exclusion de celle fondée sur les vices rédhibitoires, dès participation de l'animal vendu à une quelconque épreuve hippique.

■ Article 28. – Attribution de juridiction.

Pour tout litige avec un commerçant concernant l'interprétation ou l'exécution des conditions de ventes, l'attribution de juridiction est faite aux juridictions compétentes du siège de la société VENTE OSARUS à Lisieux (14100).

Conditions de vente en anglais disponible sur demande
infos@osarus.com / 02 61 75 00 27 / ou sur www.osarus.com

These sales conditions are available in English upon request from
infos@osarus.com / +33 (0)2 61 75 00 27 / or at www.osarus.com

PURCHASE AUTHORISATION

6th July 2022

If you wish to purchase through an agent and if he is personally named on the purchase form, you must produce a purchase authorisation specifying that the agent is purchasing on your behalf. The agent will otherwise be considered personally liable for the purchase. All authorisations must be lodged with Ventés Osarus at least 48 hours prior to the relevant sale. No authorisation will be accepted after this delay.

AUTHORISATION	
A : VENTES OSARUS 88 route d'Orbec 14100 LISIEUX	
I the undersigned, Mr Address	
My bankers are (print name)..... of.....	
Hereby appoint M. (print name)..... of (print address)	
to be authorized agent to act for me in all matters relating to the purchase of horses at the July 2022 sales to be held at La Teste de Buch (33260), France, for an amount of euros, and to complete all necessary documents and do all things incidental to and in furtherance of such purchases on my behalf.	
I agree to pay for all purchases by my agent in accordance with VENTES OSARUS Conditions of Sale which I have read. This authority is given on the express undertaking that it may be revoked in writing to Ventés OSARUS.	
Full names (print)	Date
Signature :	

Please fill out and send this form:

- by e-mail : compta@osarus.com
- by letter : VENTES OSARUS – 88 route d'Orbec – 14100 LISIEUX

Note for Agent:

This authorisation must be duly signed and lodged in exchange of a receipt at VENTES OSARUS by the time specified and any purchase made by you as agent under this authorisation must be notified to our accounts department.

The confirmation slip when signed by you after purchase should state that you have purchased as an agent for the above named principal whose name must be given in full on the confirmation slip as well as your name and signature.

MANDAT D'ACHAT

6 Juillet 2022

Vous souhaitez acheter par l'intermédiaire d'un agent et si ce dernier est personnellement engagé sur le bordereau d'achat, vous devez obligatoirement donner une autorisation d'achat spécifiant que l'agent agit pour votre compte. Sinon, l'agent en tant qu'enchérisseur sera considéré comme personnellement responsable de l'achat. **Toutes les autorisations d'achat doivent être remises à VENTES OSARUS au moins 48 heures avant le début de la vente pour les achats effectués le week-end. Aucune autorisation ne sera prise en compte passé ce délai.**

AUTORISATION	
A : VENTES OSARUS 88 route d'Orbec 14100 LISIEUX	
Je soussigné M. (nom et prénom) demeurant Nom et adresse de mon organisme bancaire	
Désigne nommément M. (nom et prénom) Adresse d'agir en qualité d'agent pour mon compte et d'acheter en mon nom à la vente du 6 juillet 2022 qui se tiendra sur l'hippodrome du Béquet à la Teste de Buch (33260) et d'accomplir toutes les formalités pour ce faire avant et après la vente.	
Je m'engage à régler tous les achats (pour un montant maximum hors frais de Euros) de mon agent en accord avec les conditions de vente de VENTES OSARUS dont j'ai pris connaissance au préalable. Cette autorisation n'est donnée que dans la mesure où elle n'est pas révoquée par mes soins en écrivant à VENTES OSARUS par lettre recommandée AR remise au plus tard la veille de la vente.	
A	Le
Signature :	

Merci de compléter et envoyer ce formulaire :

- par email à : compta@osarus.com
- par courrier : VENTES OSARUS – 88 route d'Orbec – 14100 LISIEUX

Note pour l'agent

Cette autorisation dûment remplie et signée doit être remise, contre reçu, entre les mains de VENTES OSARUS dans le délai requis et tout achat fait par vos soins en qualité d'agent doit être notifié au service comptable.

Le bordereau d'achat signé par vous après l'adjudication doit porter la mention que vous agissez pour la personne auprès de laquelle vous êtes mandatée en y mettant ses nom et prénom ; vos nom et prénom doivent y figurer clairement.

DEMANDE D'AGRÉMENT - REGISTRATION REQUEST

6 Juillet 2022 - 6th July 2022

A nous retourner avec l'accord de votre banque avant le 2 Juillet 2022
Please return to us with the approval of your bank before 2nd July 2022

VENTES OSARUS
88 route d'Orbec – 14100 LISIEUX
Tél : 02 61 75 00 26 – Port : 06 30 31 94 05
e-mail : compta@osarus.com

Nom / Surname

Prénom / First name

Adresse / Address

.....

.....

Tel. Fax

Mob. Fax

N° TVA / VAT N°

Budget d'achat estimé
Estimated amount of purchase

Banque / Bank

Adresse / Address

.....

..... Fax

Personne à contacter / Person to be contacted

Compte N° / Account N°

Transactions faites avec les autres agences de ventes
Past transactions with other thoroughbred sales companies

.....

J'autorise VENTES OSARUS à contacter ma banque.

I hereby authorise VENTES OSARUS to carry out a credit enquiry.

Date

Signature

SOLVABILITE

FINANCIAL RESPONSABILITY

■ La vente sera expressément faite au comptant.
All purchases must be paid immediately

■ La recherche de solvabilité de l'acheteur.
Solvency of the buyer.

Elle peut être établie sur présentation soit par :
It may be established by either presentation of :

UNE LETTRE DE CREDIT - LETTER OF CREDIT

Elle doit être irrévocable et libellé en faveur de :
It is to be irrevocable and issued in favour of :

VENTES OSARUS - 88 ROUTE D'ORBEC - 14100 LISIEUX

La lettre de crédit est un document émis par la banque à l'acheteur garantissant le paiement et confirmé par une banque correspondante en France.

The Letter of credit provide for payment upon presentation of sight drafts accompanied by :
- *copy of Acknowledgment of purchase*
- *copy of statement of Account.*

Letters of credit for foreign buyers are to be opened by their bank, and confirmed by a corresponding bank in France.

DEMANDE D'AGREMENT - REGISTRATION REQUEST

Elle doit être présentée à VENTES OSARUS au moins une semaine avant les ventes afin qu'elle puisse être étudiée et accordée. (voir page 41.)

It is to be presented to VENTES OSARUS at least 1 week prior to sale in order that the request can be verified and credit approved (see page 41.)

Soit par :
Either by :

- La remise d'un chèque de caution du montant TTC de la facture sur présentation de deux pièces d'identité.
- the delivery of a deposit cheque of the amount indicated on the invoice, upon presentation of two original pieces of identification

- La prise d'une caution bancaire du montant TTC de la facture non encaissée le jour de la vente, encaissable en cas de non paiement par l'adjudicataire dans les quinze jours francs à compter de la date de la vente.

- a bank guarantee of the amount indicated on the invoice, which will not be cashed on the day of the sale, but that will be cashable in the event of non payment by the purchaser within fifteen days following the date of sale.

■ Les enchères ne seront pas autorisées pour les acheteurs qui n'auraient pas réglé les factures précédentes de VENTES OSARUS.

Bidding will not be authorised for buyers who have unpaid accounts from previous Sales.

IDENTIFICATION TVA

VAT REGISTRATION

VENTES OSARUS

88 route d'Orbec - 14100 LISIEUX

Tél : 06 30 31 94 05

compta@osarus.com

Depuis l'entrée en vigueur du Marché Unique Européen,
Votre numéro de T.V.A. doit être rappelé
sur tous les documents vous concernant.

*With the introduction of the single European Market
We need to quote your V.A.T. registration number on all our paperwork*

**Nous vous demandons de nous retourner le formulaire
ci-dessous aussitôt que possible**

*We kindly ask you to complete the form below and post/or email
it to us as soon as possible*

Nous vous remercions par avance de votre compréhension
We thank you for your cooperation

Nom / Name

Adresse / Address

.....

n° de TVA / VAT Registration n°

Signature



FAITES PARTIE DE L'AVENTURE !

| 200
MEMBRES

| 91
COURSES DONT
26 GROUPES

| 3.3
MILLIONS D'EUROS
DE DOTATION

| 10
SPONSORS



WWW.AFAC-FRANCE.COM

